

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 15 mars 2024.

A - Partie variable

B – Décisions

La séance débute à 20h04 avec 42 conseillers et 15 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 22 février 2024 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal, les budgets annexes et autonomes de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

VU l'avis favorable de la commission Finances du 27 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les comptes de gestion du trésorier municipal du budget principal, des budgets annexes et autonomes pour l'exercice 2023. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤

➤ En voici le détail :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-2 709 855,63		565 027,54		-2 144 828,09
Fonctionnement	6 621 568,37	3 005 422,69	1 872 277,34		5 488 423,02
TOTAL I	3 911 712,74	3 005 422,69	2 437 304,88		3 343 594,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
36800-RES ST CHRISTOPH CHAPELLE MSL					
Investissement	6 624,89		-585,21		6 039,68
Fonctionnement	26 036,47		-9 061,17		16 975,30
Sous-Total	32 661,36		-9 646,38		23 014,98
37800-ACC LES BRAINS LE MESNIL MSL					
Investissement	-7 852,57		3 100,17		-4 752,40
Fonctionnement	-9 756,04		10 283,34		527,30
Sous-Total	-17 608,61		13 383,51		-4 225,10
38100-LOTISSEMENTS MAUGES SUR LOIRE					
Investissement	134 253,59		-57 821,67		76 431,92

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	402 612,80		20 304,50		422 917,30
Sous-Total	536 866,39		-37 517,17		499 349,22
38400-RA BON ACCUEIL MAUGES/LOIRE					
Investissement	92 410,62		-596,04		91 814,58
Fonctionnement	867 444,91		-24 308,52		843 136,39
Sous-Total	959 855,53		-24 904,56		934 950,97
38500-PISCINE MAUGES SUR LOIRE					
Investissement	-2 259 146,66		682 474,82		-1 576 671,84
Fonctionnement	-2 230,51		32 598,62		30 368,11
Sous-Total	-2 261 377,17		715 073,44		-1 546 303,73
TOTAL II	-749 602,50		656 388,84		-93 213,66
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
38200-PHOTOVOLTAIQUE MAUGES S/LOIRE					
Investissement	5 364,09		5 364,09		10 728,18

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	17 480,38		4 652,51		22 132,89
Sous-Total	22 844,47		10 016,60		32 861,07
TOTAL III	22 844,47		10 016,60		32 861,07
TOTAL I + II + III	3 184 954,71	3 005 422,69	3 103 710,32		3 283 242,34

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Isabelle VATELOT, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2023 de la commune de Mauges-sur-Loire pour le budget principal, les budgets annexes et le budget autonome.

VU l'avis favorable de la commission Finances du 27 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Monsieur le Maire quitte la salle, il ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	1
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver les comptes administratifs 2023 de l'ensemble des budgets de la commune de Mauges-sur-Loire comme suit :



BUDGETS	Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			Résultat cumulé au 31/12/2023
	Résultat antérieur au 31/12/2022	Affectation résultat à la section d'investissement	Résultat 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	Résultat antérieur au 31/12/2022	Résultat 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	
Budget principal Commune	6 621 568,37 €	-3 005 422,69 €	1 872 277,34 €	5 488 423,02 €	-2 709 855,63 €	565 027,54 €	-2 144 828,09 €	3 343 594,93 €
Budget annexe Résidence Autonomie Bon Accueil	867 444,91 €		-24 308,52 €	843 136,39 €	92 410,62 €	-596,04 €	91 814,58 €	934 950,97 €
Budget annexe Maison d'Accueil Les Brains	-9 756,04 €		10 283,34 €	527,30 €	-7 852,57 €	3 100,17 €	-4 752,40 €	-4 225,10 €
Budget annexe Résidence St Christophe	26 036,47 €		-9 061,17 €	16 975,30 €	6 624,89 €	-585,21 €	6 039,68 €	23 014,98 €
Budget annexe Lotissements	402 612,80 €		20 304,50 €	422 917,30 €	134 253,59 €	-57 821,67 €	76 431,92 €	499 349,22 €
Budget annexe Pôles Aquatiques	-2 230,51 €		32 598,62 €	30 368,11 €	-2 259 146,66 €	682 474,82 €	-1 576 671,84 €	-1 546 303,73 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES	7 905 676,00 €	-3 005 422,69 €	1 902 094,11 €	6 802 347,42 €	-4 743 565,76 €	1 191 599,61 €	-3 551 966,15 €	3 250 381,27 €

BUDGETS	Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			Résultat cumulé au 31/12/2023
	Résultat antérieur au 31/12/2022	Affectation résultat à la section d'investissement	Résultat 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	Résultat antérieur au 31/12/2022	Résultat 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	
Budget principal Photovoltaïque	17 480,38 €	0,00 €	4 652,51 €	22 132,89 €	5 364,09 €	5 364,09 €	10 728,18 €	32 861,07 €
TOTAL BUDGET AUTONOME PHOTVOLTAÏQUE	17 480,38 €	0,00 €	4 652,51 €	22 132,89 €	5 364,09 €	5 364,09 €	10 728,18 €	32 861,07 €

TOTAL GÉNÉRAL	7 923 156,38 €	-3 005 422,69 €	1 906 746,62 €	6 824 480,31 €	-4 738 201,67 €	1 196 963,70 €	-3 541 237,97 €	3 283 242,34 €
----------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CLÔTURE BUDGET ANNEXE PÔLES AQUATIQUES

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal la création le 26 mars 2018 du budget annexe « Pôles Aquatiques » pour la construction de la piscine couverte sur la commune déléguée de La Pommeraye et pour la rénovation de la piscine d'été de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.

Il avait été décidé de créer un budget annexe spécifique pour faciliter le suivi financier de chacun de ces projets d'investissements.

A la demande des services de la sous-préfecture de Cholet et compte tenu du peu d'opérations enregistrées sur ce budget annexe, il est proposé de le clôturer et de transférer l'actif et le passif sur le budget principal de la commune.

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la clôture du budget annexe « Pôles Aquatiques » à la date du 31 décembre 2023.
- Préciser qu'il n'y a pas de transfert de personnel.
- Préciser que le transfert des résultats se fera au profit du budget principal de la commune.
- Préciser que l'actif et le passif seront transférés sur le budget principal de la commune.

-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Isabelle VATELOT, Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, expose que suite à l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2023 puis à la clôture du budget annexe « Pôles Aquatiques », il convient d'approuver l'affectation des résultats.

VU l'avis favorable de la commission Finances du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver l'affectation des résultats comme suit :

➤

BUDGETS	Affectations de résultats				
	Résultat antérieur au 31/12/2022	Résultat 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	1068 - Affectation de résultat pour le résultat d'investissement	002 - Solde de l'affectation de résultat (Report en fonctionnement)
Budget principal	3 613 915,17 €	1 904 875,96 €	5 518 791,13 €	1 161 694,39 €	4 357 096,74 €
Budget annexe Résidence Autonomie Bon Accueil	867 444,91 €	-24 308,52 €	843 136,39 €		843 136,39 €
Budget annexe Maison d'Accueil Les Brains	-9 756,04 €	10 283,34 €	527,30 €	527,30 €	0,00 €
Budget annexe Résidence St Christophe	26 036,47 €	-9 061,17 €	16 975,30 €		16 975,30 €
Budget annexe Lotissements	402 612,80 €	20 304,50 €	422 917,30 €		422 917,30 €

BUDGETS	Affectations de résultats				
	Résultat antérieur au 31/12/2022	Résultat 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	1068 - Affectation de résultat pour le résultat d'investissement	002 - Solde de l'affectation de résultat (Report en fonctionnement)
Budget principal Photovoltaïque	17 480,38 €	4 652,51 €	22 132,89 €		22 132,89 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

BUDGETS 2024

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, indique l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57, M22 et M41 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, après présentation des différents budgets de la commune (budget principal, budgets annexes et budget autonome).

VU l'avis favorable de la commission finances du 27 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Un élu fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir la dynamique globale jusqu'à la fin du mandat, pour savoir où on en est par rapport à la feuille de route, pour savoir s'il y a de l'avance ou de retard concernant les investissements.

Le Maire répond que les informations seront données lors d'une prochaine séance.

L'élue répond que cette année les réalisations en matière d'investissements sont bonnes. Le budget est réalisé à 73 % soit environ 8,5 millions sur un budget à 11 millions. Depuis le début du mandat il y a environ presque 22 millions de réalisations.

Un autre élu remercie pour la présentation complète et claire. Il précise que la commune agit sur le quotidien et les réalisations d'investissement sont belles. Par contre il fait remarquer qu'il serait bien de présenter également les dépenses pour les Eglises. Il demande également des précisions sur le ponton de Montjean-sur-Loire.

Un élu lui répond que l'APCP va être présentée ce soir.

L'élue aimerait savoir également s'il y aura plus de ventes de bâtiments en 2024 avec le SDIE, pour se donner des moyens supplémentaires.

Il lui est répondu que des travaux de sécurisation sont programmés en 2024 pour l'Église de Montjean-sur-Loire et qu'une première tranche de travaux va débiter sur St Florent-le-Vieil.

Un autre élu complète en disant concernant les Eglises, que le sujet est en discussion dans la commission bâtiments. Pour ce qui est de l'Abbatiale, 80 % de subventions sont espérées. Il y aurait 6 tranches de travaux : 42 % des travaux seront réalisés dans la première tranche. Il précise que concernant l'Église de Montjean-sur-Loire, il est impératif de la mettre en sécurité avec un budget de 400 000 €. La question est de savoir si on réalise cette dépense ou si des travaux sur la réfection totale en plusieurs tranches doivent être envisagés. Par contre si l'on décide d'une réfection totale, l'Église serait fermée pendant 7 ou 8 ans.

Une élue espère que seront réalisées plus de 200 000 € de vente concernant le SDIE. L'an dernier 17 % d'économies entre le budgétisé et le réalisé ont été réalisés, grâce en partie à la politique des ventes de biens et de matériels de la commune. Chaque bien vendu, ce sont des assurances en moins.

Un élu évoque la piste de la mutualisation de l'équipement pour avoir moins d'équipements (terrains de foot par exemple) et moins de charges par conséquent. Les charges à caractère général vont augmenter, il aimerait savoir quel travail est fait sur ce sujet.

L'élue répond que ces mutualisations ne peuvent pas se faire sans discussion avec les associations, il convient également d'organiser les transports. La décision se fera avec la population et avec réflexion.

L'élue interroge sur les dotations d'État. Il aimerait savoir quelle est l'évolution. Il ajoute que le levier fiscalité qui permettrait de compenser est délicat. Le revenu médian est de 23 000 € sur Mauges-sur-Loire, il indique que pour lui la marge de manœuvre est limitée. Il aimerait connaître les réels leviers en 2024.

Il lui est répondu qu'il faut aller chercher du résultat pour financer les investissements. Il faudra se poser un jour la question de baisser les services à la population. Les charges sont extrêmement maîtrisées aujourd'hui (+5%), les recettes ne vont pas flamber. Il faut du dynamisme pour avoir un territoire attractif.

Monsieur le Maire complète en indiquant que les dotations d'État ne sont pas encore notifiées. La commune perd 600 000 € de DSU cette année, ce qui a un impact assez important. Il y a une augmentation des salaires de 400 000 € dont 350 000 € d'augmentation réglementaire et la différence correspond à des embauches intervenues courant 2023 et des promotions ou avancements. Le budget est fait avec prudence. Les marges de manœuvre diminuent au fil des années. Il faut attendre la position de l'État dans ses annonces. Il est donc impossible de se positionner pour le moment. Le SDIE permet de rationaliser, mutualiser les bâtiments et améliorer la consommation énergétique. L'endettement reste cependant limité même si on atteint 550 € par habitant. Le territoire est bien équipé et offre beaucoup de services. Notre population a des revenus limités. L'augmentation des tarifs doit donc être raisonnable. En ce qui concerne la restauration collective locale qui va être mise en place, on passerait à un coût de revient de 8 à 10 € par repas, et on augmente les tarifs de seulement 5 %. C'est une politique sociale qui se fait à travers cet exemple.

Concernant les terrains de football le Maire indique que c'est un vrai sujet mais ils créent du lien social, il faut donc trouver une équité, avec peut-être des regroupements de clubs. Cela a commencé pour le basket de St

Laurent-de-la-Plaine et Pomjeannais. Il faut donc rester optimiste et continuer à investir, même si on est une commune assez bien dotée.

Pour ce qui est de la santé le Maire indique que nous ne sommes pas dans un désert médical sur le territoire, même s'il y a un manque de dentiste sur St Florent-le-Vieil.

Aujourd'hui il indique qu'il faut être satisfait de faire 8,5 millions d'investissements. Les résultats 2023 peuvent permettre d'être optimistes même s'il faut rester vigilants.

Arrivée de Madame Isabelle VATELOT à 20h50.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les budgets primitifs 2024 qui s'équilibrent suivant la balance exposée ci-dessous :

➤

➤

	Principal	Résidence Autonomie Bon Accueil	Maison d'Accueil Les Brains	Résidence St Christophe
Section de fonctionnement				
Dépenses	26 376 313,60 €	1 795 816,39 €	117 312,16 €	468 269,36 €
Recettes	26 376 313,60 €	1 795 816,39 €	117 312,16 €	468 269,36 €
Section d'investissement				
Dépenses	16 532 103,09 €	100 872,25 €	10 124,46 €	11 729,63 €
Recettes	16 532 103,09 €	100 872,25 €	10 124,46 €	11 729,63 €

	Lotissements	Photovoltaïque
Section de fonctionnement		
Dépenses	3 741 065,55 €	7 348,00 €
Recettes	3 741 065,55 €	32 132,89 €
Section d'investissement		
Dépenses	2 533 039,53 €	0,00 €
Recettes	2 533 039,53 €	16 093,18 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

DÉTERMINATION TAUX FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2024

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 26 septembre 2016 relative au dispositif d'harmonisation des taux d'imposition sur une durée de six années, soit un taux harmonisé en 2022, de 21,59 % pour la taxe d'habitation, de 21,47 % pour la taxe sur le foncier bâti et de 48,70 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il est également rappelé que le Conseil Municipal a décidé :

- d'appliquer un abattement pour charges de famille de 15 % pour une et deux personnes à charge et de 20 % pour trois personnes et plus ;
- d'appliquer un abattement de 10 % pour les personnes handicapées ;
- d'instituer l'exonération de taxe sur le foncier bâti de 2 années à 100 % pour les créations d'entreprises nouvelles ou les reprises d'entreprises en difficulté ;
- d'accorder un dégrèvement d'une durée de 5 ans de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs ;
- de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements , à 40 % de la base imposable, concernant tous les immeubles à usage d'habitation.

Pour 2024, il est prévu que les bases augmentent forfaitairement de 3,90 %. Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Il correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent.

Concrètement, à l'automne 2024 la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 3,90 %. Cette revalorisation concernera aussi la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour mémoire, la taxe d'habitation sur les résidences principales est totalement supprimée depuis le 1er janvier 2023. 80 % des contribuables ont été dégrévés de la TH depuis 2021 et les 20 % des contribuables restants l'ont été progressivement jusqu'au 01/01/2023.

Conformément à l'engagement de l'Etat de compenser à l'euro près les collectivités territoriales, dès 2021, la perte de recettes de la TH pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Par ailleurs, pour éviter que la commune se retrouve à percevoir moins ou plus de produit fiscal, il été mis en place un coefficient correcteur (le COCO) qui ajuste le produit fiscal. Ce coefficient est fixe et s'applique chaque année au produit fiscal de la taxe foncière bâti perçu par la commune.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Dans ce cas, ce taux sera également appliqué sur les logements d'habitation vacants car la commune a institué par délibération la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La délibération de vote des taux doit faire apparaître le taux de la taxe d'habitation.

Pour rappel, lors de la séance du 16/03/2023, le Conseil Municipal a voté le maintien des taux de fiscalité pour 2023 au même niveau que ceux votés en 2022 soit :

- Un taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants = 21,59 %
- Un taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 43,80 %
- Un taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties = 49,19 %

Une analyse fiscale est réalisée chaque année pour déterminer le besoin en termes de fiscalité.

Le projet de budget 2024 a été élaboré sans hausse des taux communaux mais un débat a eu lieu lors du bureau municipal et lors de la commission finances du 13 février 2024.

Après débat, le bureau municipal du 13/02/2024 propose d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale de 1,50 % pour l'année 2024.

Après débat, la commission finances du 13/02/2024 propose d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale de 1,50 % pour l'année 2024.

Compte tenu de ces avis, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale de 1,50 % pour l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1639 A ;

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale modifiée ;

VU la notice d'information de janvier 2024 sur la campagne de vote de taux de fiscalité ;

CONSIDERANT la feuille de route municipal et notamment son objectif stratégique de développement des services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis de la commission finances du 13 février 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal du 13 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	41
Non	15
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les taux de la fiscalité directe locale pour 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements d'habitation vacants : 21,91 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,46 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,93 %.

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CREDITS

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, la commune est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % (maximum) des dépenses réelles de chaque section.

A compter de l'exercice 2024, il est proposé de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 0,50 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Cette disposition permettrait de disposer de plus de souplesse budgétaire et notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Sur proposition du Maire, compte tenu du fait qu'il est possible de diminuer le pourcentage de 7,5 %, il est proposé de fixer ce pourcentage de fongibilité des crédits à 0,50% soit environ 100 000 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	7
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune et les budgets annexes de nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 0,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées lors du vote du budget.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

ACQUISITION ET CESSION PARCELLES FAMILLE CHATEAU LA BLARDIERE LE MARILLAIS

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, indique que la commune de Mauges-sur-Loire a inscrit une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le Plan Local d'Urbanisme sur le site de La Blardière sur la commune déléguée du Marillais.

L'aménagement du secteur « La Blardière » se situe sur une dent creuse au Nord-Ouest du centre-bourg. Le site se révèle comme une opportunité foncière pour concourir à répondre à l'objectif d'urbaniser au moins 30 % des terrains libres d'habitations dans les zones agglomérées. Il regroupe de nombreuses parcelles dans un périmètre total d'environ 9 055 m².

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, des négociations foncières ont débuté sur le secteur. La Commune de Mauges-sur-Loire a donc fait une proposition à Monsieur CHATEAU Laurent au prix de 3,50 € le m² pour l'acquisition de 3 parcelles, qui a accepté avec en contrepartie la cession de la parcelle communale 190-AA-48, lui permettant d'avoir plus de recul entre sa maison et le projet de quartier d'habitation.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment les objectifs de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT l'accord des propriétaires pour l'acquisition des terrains au prix de 3,50 € le m² pour les parcelles 190-AA-337, 338 et 339 ;

CONSIDERANT que le service des Domaines a été saisi par la commune en date du 8 janvier 2024 pour rendre un avis sur la valeur du bien ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité » ;

CONSIDERANT que le service des Domaines n'a pas sollicité d'éléments complémentaires dans un délai d'un mois ;

CONSIDERANT que le service des Domaines n'a pas rendu d'avis dans un délai d'un mois ;

CONSIDERANT qu'en conséquence le Conseil Municipal est fondé à délibérer en l'absence d'avis du service des Domaines ;

VU l'avis favorable de la commission Habitat Urbanisme en date du 27 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Acquérir les parcelles cadastrées 190-AA-337, 190-AA-338 et 190-AA-339 sur la commune déléguée du Marillais, d'une surface totale de 722 m² pour la somme de 2 527 € à :
- - ♦ Monsieur CHATEAU Laurent, domicilié 67, rue du Seil – Le Marillais – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE,
 - ♦ Madame CHATEAU Marie-France domiciliée 4, rue des Rochereaux – Le Marillais – 49410 MAUGES-SUR-LOIRE,

- ♦ Monsieur CHATEAU Frédéric domicilié 7, Square des Mimosas – 49123 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE ;

➤

- Céder la parcelle cadastrée 190-AA-48 sur la commune déléguée du Marillais, d'une surface totale de 163 m² pour la somme de 570,50 € à Monsieur CHATEAU Laurent, domicilié au 67, rue du Seil - Le Marillais - 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;

➤

- Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur ;

➤

- Autoriser Madame G. GABORY, Maire déléguée du Marillais, à signer l'acte nécessaire à l'acquisition et la vente précitée ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

➤

- Désigner Maître Yannick THEBAULT, notaire à Saint-Florent-le-Vieil, pour représenter les intérêts de la Commune dans cette affaire.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP 2807 TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX MONTJEAN SUR LOIRE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été votée au Conseil Municipal du 14 décembre 2023 sur le budget principal pour l'opération 2807 – Travaux dans les logements communaux – Montjean-sur-Loire. Cette opération concerne la rénovation du logement situé au premier étage de la salle Auguste Leduc à Montjean-sur-Loire.

L'AP/CP votée présentait les montants suivants :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Subventions
123 331,17 €	23 331,17 €	100 000,00 €	0,00 €

Il convient aujourd'hui d'adapter les montants aux crédits effectivement consommés en 2023 et aux perspectives budgétaires affinées pour 2024.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 23 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la modification de l'AP/CP pour l'opération 2807 – Travaux dans les logements communaux – Montjean-sur-Loire comme suit :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Subventions
123 331,17 €	6 931,97 €	91 399,20 €	25 000,00 €	0,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 43 MODIFICATION DU PLU

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été votée au Conseil Municipal du 22 juin 2023 sur le budget principal pour l'opération 43 – Modification n°2 du PLU.

L'AP/CP votée présentait les montants suivants :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
135 000 €	35 000 €	100 000 €	- €

Il convient aujourd'hui d'adapter les montants aux crédits effectivement consommés en 2023 et aux perspectives budgétaires affinées pour 2024.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 19 juin 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la modification de l'AP/CP pour l'opération 43 – Modification n°2 du PLU comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
150 247,22 €	13 087,22 €	3 253,66 €	133 906,34 €	- €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 2806 AMENAGEMENT QUAI DES MARINIERS ET PLACE DU DOCTEUR DEFOIS MONTJEAN SUR LOIRE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été votée au Conseil Municipal du 16 novembre 2023 sur le budget principal pour l'opération 2806 – Aménagement quai des Mariniers et place du Docteur Defois – Montjean-sur-Loire. Cette opération concerne les travaux d'aménagement des espaces publics, en application de l'étude urbaine.

L'AP/CP votée présentait les montants suivants :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
2 465 000 €	30 000 €	670 000 €	1 765 000 €	- €

Il convient aujourd'hui d'adapter les montants aux crédits effectivement consommés en 2023 et aux perspectives budgétaires affinées pour 2024.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire et de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 23 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la modification de l'AP/CP pour l'opération 2806 – Aménagement quai des Mariniers et place du Dr Defois – Montjean-sur-Loire comme suit :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
2 465 000 €	3 341,54 €	60 000,00 €	2 401 658,46 €	- €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 1036 PETITES CITES DE CARACTERE

Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que le montant global des aménagements à réaliser dans le cadre du programme prévisionnel d'actions des Petites Cités de Caractère est évalué à 725 000 €, conformément à la délibération n°2019-10-07 du 21 octobre 2019.

Une AP/CP globale incluant tous les projets liés à ce programme a été votée et a fait l'objet de modifications en fonction de l'avancement prévisionnel des projets. La dernière version est la suivante :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
725 000,00	2 016,00	41 086,80	46 469,66	252 000,00	73 000,00	310 427,54	180 460,50

Aujourd'hui, il est nécessaire de l'ajuster pour actualiser son montant par rapport aux réalisations constatées en 2023. Il est par ailleurs proposé d'intégrer le projet d'aménagement et de valorisation du Clos de Vigne de Saint-Florent-le-Vieil dans cette AP/CP.

Ce mouvement de crédits n'impacte pas l'équilibre global de l'opération.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 23 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Voter la modification de l'autorisation de programme 1036 Petites Cités de Caractère selon le phasage suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Subventions
725 000 €	2 016,00 €	41 086,80 €	46 469,66 €	210 693,98 €	154 306,02 €	270 427,54 €	180 460,50 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT ORT AVENANT 1

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a été retenue pour intégrer le programme Petites Villes de Demain en décembre 2020 ; ce programme de l'État vise à revitaliser les centres-bourgs des communes de moins de 20 000 habitants.

La convention-cadre Petites Villes de Demain entraîne automatiquement la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Ce dispositif créé par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 offre plusieurs opportunités :

- sur l'intégralité du territoire communal :
 - le dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition / travaux / mise en location de logements,
 - la priorisation sur certains dispositifs comme le fonds vert,

- sur les secteurs d'intervention prioritaires :
 - réduction de la durée de récupération des biens sans maître (10 ans au lieu de 30),
 - règles dérogatoires au droit de l'urbanisme sur certains projets spécifiques,
 - simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville et limitation du développement des grands commerces en périphérie,
 - possibilité de mettre en place le droit de préemption sur les fonds de commerce,
 - etc.

Mauges Communauté et la commune de Mauges-sur-Loire ont signé la convention-cadre le 10 mai 2022. Les effets de l'ORT s'appliquent donc sur le territoire de Mauges-sur-Loire depuis cette date, avec une ambition exprimée depuis le début d'une extension à l'ensemble des communes volontaires du territoire de Mauges Communauté.

La commune de Chemillé-en-Anjou a saisi cette opportunité en souhaitant être intégrée à la convention d'ORT au regard des nombreux projets portés en lien avec la revitalisation de ses centres-bourgs, et notamment sur les secteurs d'intervention prioritaire définis par la commune : cœur de ville de Chemillé et centre-bourg de Valanjou.

Le projet d'avenant n°1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT, annexé à la présente délibération, comprend notamment :

- les orientations stratégiques de la commune de Chemillé-en-Anjou que constitue la synthèse de la feuille de route politique de Chemillé-en-Anjou 2020-2026 ;
- les périmètres d'intervention de l'ORT à l'échelle du cœur de ville de Chemillé et du centre-bourg de Valanjou ;
- la synthèse établie sur la base des diagnostics existants au niveau de la commune de Chemillé-en-Anjou, au regard des axes déterminés par la Communauté d'Agglomération Mauges Communauté dans le cadre du CRTE ;
- le plan d'action de revitalisation des centres-bourgs axé sur les volets habitat, commerces, équipements, etc. Il est composé de 28 actions spécifiques au territoire de Chemillé-en-Anjou et 14 actions en maturation qui seront intégrées à la convention au fur et à mesure de leur avancement.

Ce projet d'avenant n°1 a également permis d'actualiser l'état de mise en œuvre des actions inscrites dans la convention-cadre et portées par la commune de Mauges-sur-Loire et Mauges Communauté. Il a également donné l'occasion de préciser les règles de gouvernance de l'ORT désormais coordonnée par Mauges Communauté au côté des communes signataires.

CONSIDÉRANT la feuille de route politique, et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment ses articles L.303-2 et L.303-3 ;

VU la loi du 22 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale et notamment son article 95 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Mauges Communauté du 20 avril 2022 approuvant la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 avril 2022 approuvant la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire ;

VU la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT signée le 10 mai 2022 par les représentants de l'État, de la Région, du Département, de l'ANAH, de Mauges Communauté et de la commune de Mauges-sur-Loire ;

VU le projet d'avenant n°1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant ORT annexé à la présente délibération ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Chemillé-en-Anjou du 29 février 2024 actant l'intégration de la commune dans le périmètre de l'ORT et validant le projet d'avenant n°1 ;

VU la délibération à venir du Conseil Communautaire de Mauges Communauté du 20 mars 2024 validant le projet d'avenant n°1 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission urbanisme habitat bâtiments du 26 février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 mars 2024 ;

Monsieur Christophe LAMOUR est sorti de la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver le contenu de l'avenant n°1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ainsi que ses annexes.
-
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et tout autre document se rapportant à ce programme.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES OPAH / OPAH-RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat classique (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Mauges Communauté à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

L'OPAH et l'OPAH-RU ayant démarré le 1^{er} janvier 2024, il convient d'attribuer les subventions aux propriétaires ayant déposé des dossiers éligibles auprès de la commune.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'OPAH et à l'OPAH-RU approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2023 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU ;

VU l'avis favorable de la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU en date du 26 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Un élu fait remarquer que ces aides sont importantes pour la revitalisation des bourgs et demande si l'élue a une idée du nombre de dossiers pour 2024.

Elle lui répond que des moyens humains ont été réaffectés sur la Maison de l'Habitat car le nombre de dossiers à traiter était très important. De plus une convention vient d'être signée avec la Fondation du Patrimoine ce qui va engendrer le traitement de nouvelles demandes. Avec l'OPAH-RU, la démarche « d'aller vers » va s'enclencher.

Monsieur le Maire indique que sur tout le territoire de Mauges Communauté il y avait 300 dossiers à l'étude. *Monsieur Eric WAGNER, élu intéressé, ne participe pas au vote.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0

Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Attribuer une subvention aux bénéficiaires mentionnés ci-dessous :

➤

Dispositif	Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant travaux éligible HT	Subvention attribuée
Façades OPAH-RU	BOURGEAIS Didier	6 rue Dubois de la Ferté La Pommeraye	32 841,65 €	5 000,00 €
Façades OPAH	GAUTIER Bertrand	19 rue des Mauges Saint-Florent-le-Vieil	54 354,16 €	5 000,00 €
Façades OPAH	WAGNER Eric	4 quai des Mariniers Montjean-sur-Loire	16 055,90 €	4 816,77 €
Façades OPAH	MASSUYEAU Didier	4 chemin de l'Esvière Saint-Florent-le-Vieil	16 981,00 €	5 000,00 €

➤

- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'article 20422 dans le cadre de l'AP/CP 2808 « Aides communales OPAH / OPAH-RU » ;

➤

- Autoriser Monsieur le Maire à mandater les montants correspondants après réception des justificatifs transmis par les bénéficiaires à l'issue des travaux et après vérification de la conformité des travaux réalisés ;

➤

- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 2720 TRAVAUX AMENAGEMENT VOIRIE ET ACCES LA POMMERAYE

Monsieur L CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de voirie de La Pommeraye nécessitent une mise à jour de l'AP/CP. Complément à la délibération 2023-03-25.

VU Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
1 557 884,26 €	12 884,26€	584 873,29 €	740 126,71 €	220 000,00 €	200 000,00 €

l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Autoriser le programme de cette opération selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
1 557 884,26 €	12 884,26 €	584 873,29 €	644 078,07 €	316 048,64 €	247 368,80 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 2728 ENTREES DE BOURG DE ST LAURENT DU MOTTAY

Monsieur L CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements des entrées de bourg de St Laurent du Mottay nécessitent la mise à jour d'une autorisation de programme et de crédits de paiements. Complément de la délibération 2023-03-19.

Le programme avait été voté comme suit :

VU	Autorisation de programme	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
	300 000.00 €	19 200.00 €	280 800.00 €	-

l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Autoriser le programme de ces travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
300 000,00 €	3036,00 €	296 964,00 €	50 950,00 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION PLACE DE LA FEVRIERE A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique qu'une partie du trottoir située devant la Poste sur la place de la Févrierière à Saint-Florent-le-Vieil, est privée.

Une convention doit donc être établie avec le propriétaire pour qu'il autorise la réalisation des travaux sur ce trottoir et ainsi finaliser le chantier d'aménagement.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 28 Février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Monsieur Robert BOISTAULT, élu intéressé, quitte la séance pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	4
Total	54

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION DÉPARTEMENTALE SAINT LAURENT DU MOTTAY

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que des aménagements de la voirie sont prévus en entrée de bourg de Saint-Laurent-du-Mottay, rue Florence Longerye.

Il s'agit de créer :

- Des bordures et des trottoirs en entrée d'agglomération ;
- 3 plateaux ;
- Une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) afin d'améliorer et de sécuriser le déplacement des cyclistes.

Ces aménagement se situant sur la route départementale 222, il est donc nécessaire d'établir une convention avec le Département pour les autoriser.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 28 février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 2722 TRAVAUX D AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE ST LAURENT DE LA PLAINE

Monsieur L CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements du centre bourg de St Laurent-de-la-Plaine nécessitent une mise à jour de l'AP/CP. Complément de la délibération 2024-01-004.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

VU	Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
	787 598,00 €	0 €	20 263,90 €	677 334,10 €	90 000,00 €	18 359,76 €

l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
800 000,00 €	0 €	20 263,90 €	677 334,10 €	102 402,00 €	18 359,76 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION INRAP - PLACE DE LA FEVRIERE A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que dans le cadre du projet d'aménagement prévu place de la Févrierie à Saint-Florent-le-Vieil, un diagnostic archéologique préventif est obligatoire.

A ce titre, il est nécessaire de passer une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), afin d'établir les autorisations et modalités de réalisation de ces sondages.

La durée prévisionnelle du diagnostic est de 10 jours ouvrés et la remise du rapport doit intervenir dans les 90 jours après la phase terrain.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 28 février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver cette convention.
-
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR AP/CP 2700 AMENAGEMENTS RUE DE LA CROIX ROUGE BOTZ EN MAUGES

Monsieur L CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au conseil municipal que les aménagements de la rue de la Croix rouge à Botz en Mauges, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, en raison des révisions de prix du marché, en complément de la délibération 2024-02-011.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

VU	Autorisation de programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
	567 904,43€	519,20 €	8 537,47 €	0 €	533 848,07 €	23 477,90 €	1 521,79 €	-

l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

➤	Autorisation de programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
	568 157,70 €	519,20 €	8 537,47 €	0 €	533 848,07 €	23 477,90 €	1 775,06 €	-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE AUX INFRASTRUCTURES CYCLABLES

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, rappelle que le Département propose une aide financière aux projets favorisant la pratique quotidienne du vélo.

La commune va réaliser des travaux d'aménagement de la rue Nationale à Montjean-sur-Loire. Il est notamment prévu d'aménager une liaison douce, comprenant une liaison piétonne au nord et une piste cyclable de 2,5 m de large au sud de la voie.

Le projet est éligible à l'aide proposée par le Département au titre de l'aménagement de liaisons cyclables. Le taux de subvention proposé est fixé à 40 % du montant HT des dépenses éligibles, avec un plafond de 200 000 € au km.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	1 024,15 €	Subvention DETR	31 115,00 €	37,69 %	Subvention demandée
Travaux	81 536,00 €	Subvention Département	33 024,06 €	40,00 %	Subvention demandée
		Autofinancement	18 421,09 €	22,31 %	
TOTAL	82 560,15 €	TOTAL	82 560,15 €	100 %	

CONSIDERANT les objectifs stratégiques d'engager une politique de mobilité de proximité et de proposer un cadre de vie sécurisant ;

CONSIDERANT le règlement financier de l'aide aux projets locaux d'infrastructures cyclables ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Adopter l'opération ;
- Approuver le plan de financement du projet ;
- Solliciter l'aide du Département à hauteur de 33 024,06 € ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SENTIER AU FIL DE L'EVRE : INSCRIPTION AU PDIPR ET CONVENTIONS

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, expose que le sentier « *Au fil de l'Evre* », conçu par plusieurs collectivités et inauguré en 2021, vise l'homologation fédérale en GR de Pays.

Il convient donc, au préalable, d'inscrire cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée élaboré en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou.

Cette procédure nécessite la signature d'une convention avec le Département de Maine-et-Loire pour définir les modalités de passage des randonneurs pédestres, cyclistes et/ou équestres sur les parcelles dont la commune est propriétaire, et d'organiser l'entretien et le balisage des portions de chemins de l'ensemble du circuit traversant son territoire.

Par ailleurs, des conventions doivent être signées avec les propriétaires des sections situées sur le domaine privé (mentionnés en annexe au tableau d'assemblage) afin de déterminer les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien du chemin de randonnée passant sur leur propriété, ainsi que la détermination des responsabilités.

CONSIDERANT l'axe « Bien vivre ensemble » de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « conforter le cadre de vie naturel » ;

CONSIDERANT l'axe « Attractivité » de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « Faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur » ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 28 février 2024 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver l'ouverture au public des chemins ruraux pour le sentier Au fil de l'Evre référencés au tableau d'assemblage des chemins correspondants et annexé à la présente délibération.
-
- Approuver la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire « Au fil de l'Evre » sur la commune de Mauges-sur-Loire, tel qu'il est référencé dans le tableau d'assemblage ci-joint ; pour la pratique pédestre.
-
- Approuver la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département.
-
- Approuver les conventions concernant les propriétés privées traversées par l'itinéraire.
-
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC M ET MME BOLLEROT POUR LE PARC DE LA GARENNE A MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que Monsieur et Madame Bollerot, habitants 12, rue du Prieuré à Montjean-sur-Loire, ont dans leur acte notarié un droit de passage sur la parcelle communale du parc de la Garenne. Il est donc proposé dans le cadre de l'ouverture du parc une convention pour organiser ce droit de passage.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Voirie et Cadre de vie en date du 28 Février 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS VERT

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose que le Fonds Vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il permet de financer des projets d'investissement, portés par des collectivités, dans les domaines de la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie.

L'une des mesures du Fonds Vert concerne la renaturation des villes et villages. L'objectif est de participer à l'adaptation des espaces urbanisés aux impacts du changement climatique, en réduisant leurs vulnérabilités grâce aux solutions fondées sur la nature.

La commune a recensé 3 projets d'investissement 2024 qui rentrent dans ce cadre :

- La requalification de la place de la Févrierère ;
- La végétalisation de la cour de l'école Orange Bleue ;
- L'aménagement de la rue David d'Angers.

Ces trois projets sont situés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil. Ils ont tous pour objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Pour cela, les techniques employées sont les suivantes :

- Végétaliser l'espace et planter des arbres ;
- Gérer des eaux pluviales grâce aux espaces verts créés ;
- Créer des stationnements infiltrants ;
- Favoriser les déplacements doux.

Les projets visent ainsi à favoriser les îlots de fraîcheur et ramener la « nature en ville ».

Les plans de financement prévisionnels des projets sont les suivants :

Pour la requalification de la place de la Févrierère :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	135 261,66 €	Fonds Reconquête	200 000,00 €	10,08 %	Subvention obtenue
Travaux	1 849 528,01 €	Subvention FEDER	569 843,67 €	28,71 %	Subvention demandée
		Subvention DETR	611 408,00 €	30,80 %	Subvention demandée
		Subvention Fonds Vert	103 290,03 €	5,20 %	Subvention demandée
		Subvention Agence de l'eau	103 290,03 €	5,20 %	Subvention demandée
		Autofinancement	476 514,94 €	20 %	
TOTAL	1 984 789,67 €	TOTAL	1 984 789,67 €	100 %	

Pour la végétalisation de la cour de l'école Orange Bleue :

Dépenses HT		Recettes			
Travaux	74 536,35 €	Subvention DETR	12 359,00 €	16,28 %	Subvention obtenue
		Subvention Fonds Vert	23 635,04 €	31,71 %	Subvention demandée
		Subvention Agence de l'eau	23 635,04 €	31,71 %	Subvention demandée
		Autofinancement	14 907,27 €	20 %	
TOTAL	74 536,35 €	TOTAL	74 536,35 €	100 %	

Pour l'aménagement de la rue David d'Angers :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	14 900,00 €	Subvention DETR	80 395,00 €	17,76 %	Subvention obtenue
Travaux	438 045,65 €	Subvention Fonds Vert	140 980,76 €	31,12 %	Subvention demandée
		Subvention Agence de l'eau	140 980,76 €	31,12 %	Subvention demandée
		Autofinancement	90 589,13 €	20 %	
TOTAL	452 945,65 €	TOTAL	452 945,65 €	100 %	

CONSIDERANT l'axe protection de l'environnement de la feuille de route municipale, et notamment ses objectifs stratégiques d'impulser une politique de transition écologique et de protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité ;

CONSIDERANT le cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs dédié à l'axe 2 du Fonds Vert – renaturation des villes et villages ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Adopter les opérations susmentionnées ;
- Approuver les plans de financement desdits projets ;
- Solliciter le Fonds Vert à hauteur des montants susmentionnés ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES PROPOSE PAR L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, présente l'appel à projets proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la renaturation des villes et villages. Il s'agit de favoriser le développement des solutions fondées sur la nature dans les zones urbanisées, via l'infiltration des eaux pluviales dans des aménagements végétalisés ou la restauration de cours d'eau et zones humides en ville.

Cette subvention est cumulable avec celle proposée par le Fonds Vert, dans la mesure des règles classiques d'aides publiques.

La commune a recensé trois projets d'investissement 2024 qui rentrent dans ce cadre :

- La requalification de la place de la Févrierie ;
- La végétalisation de la cour de l'école Orange Bleue ;
- L'aménagement de la rue David d'Angers.

Ces trois projets sont situés sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil et concernent des travaux de renaturation d'espaces déjà urbanisés pour faire face aux effets du dérèglement climatique. Il est prévu de :

- Végétaliser l'espace et planter des arbres ;
- Gérer les eaux pluviales grâce aux espaces verts créés ;
- Créer des stationnements infiltrants ;
- Favoriser les déplacements doux.

Les plans de financement prévisionnels des projets sont les suivants :

Pour la requalification de la place de la Févrierie :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	135 261,66 €	Fonds Reconquête	200 000,00 €	10,08 %	Subvention obtenue
Travaux	1 849 528,01 €	Subvention FEDER	569 843,67 €	28,71 %	Subvention demandée
		Subvention DETR	611 408,00 €	30,80 %	Subvention demandée
		Subvention Fonds Vert	103 290,03 €	5,20 %	Subvention demandée
		Subvention Agence de l'eau	103 290,03 €	5,20 %	Subvention demandée
		Autofinancement	476 514,94 €	20 %	
TOTAL	1 984 789,67 €	TOTAL	1 984 789,67 €	100 %	

Pour la

végétalisation de la cour de l'école Orange bleue :

Dépenses HT		Recettes			
Travaux	74 536,35 €	Subvention DETR	12 359,00 €	16,28 %	Subvention obtenue
		Subvention Fonds Vert	23 635,04 €	31,71 %	Subvention demandée
		Subvention Agence de l'eau	23 635,04 €	31,71 %	Subvention demandée
		Autofinancement	14 907,27 €	20 %	
TOTAL	74 536,35 €	TOTAL	74 536,35 €	100 %	

Pour

l'aménagement de la rue David d'Angers :

Dépenses HT		Recettes			
MOE	14 900,00 €	Subvention DETR	80 395,00 €	17,76 %	Subvention obtenue
Travaux	438 045,65 €	Subvention Fonds Vert	140 980,76 €	31,12 %	Subvention demandée
		Subvention Agence de l'eau	140 980,76 €	31,12 %	Subvention demandée
		Autofinancement	90 589,13 €	20 %	
TOTAL	452 945,65 €	TOTAL	452 945,65 €	100 %	

CONSIDERANT l'axe protection de l'environnement de la feuille de route municipale, et notamment ses objectifs stratégiques d'impulser une politique de transition écologique et de protéger et développer les espaces naturels et la biodiversité ;

CONSIDERANT l'appel à projets pour la renaturation des villes et villages lancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Adopter les opérations susmentionnées ;
- Approuver les plans de financement desdits projets ;
- Solliciter le financement de l'Agence de l'eau à hauteur des montants susmentionnés ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP 3006 PARC DE LA GARENNE - MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie expose au Conseil Municipal qu' en fonction des dépenses réalisées en 2023, la mise à jour de l'AP/CP des travaux du Parc de la Garenne situé à Montjean-sur-Loire est nécessaire.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Subventions
186 201,74 €	61 505,00 €	124 696.74 €	56 411,40 €

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	4
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Autoriser le programme des travaux d'aménagement du Parc de la Garenne selon le tableau suivant, sur l'opération 3006 :

Autorisation de programme	Réalisé en 2023	Crédits de paiement 2024	Subventions
216 201,74 €	17 710,80 €	198 490,94 €	56 411,40 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS ACP OPERATION 2620 **BUDGET PRINCIPAL SECURISATION DE L EGLISE DE MONTJEAN SUR LOIRE**

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2023-09-05 du 15 septembre 2023 relative au projet de sécurisation de l'Eglise de Montjean-sur-Loire, et à l'autorisation de programme et crédits de paiement adoptés pour cette opération, que les études ont commencé avec le cabinet ANTAK.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024.

Pour mémoire, la présente AP/CP a été voté comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Subventions
290 000.00 €	20 000.00 €	250 000.00 €	20 000.00 €	➤ €

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	5
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Autoriser la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2620 – Sécurisation de l'église de Montjean-sur-Loire :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Subventions
290 000,00 €	13 493,70 €	206 506,30 €	70 000,00 €	➤ €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS ACP OPERATION 2610
BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION DES ATELIERS TECHNIQUES DE MONTJEAN SUR
LOIRE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2023-04-11 du 14 avril 2023 relative au projet de réhabilitation des ateliers techniques de Montjean-sur-Loire, et à l'autorisation de programme et crédits de paiements adoptés pour cette opération, que les études ont commencé avec le cabinet OXA ARCHITECTURES.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024 et de prendre en compte le coût global du projet en incluant l'estimation des travaux suite à la présentation du dossier avant-projet sommaire (APS). Le coût global du projet inclus les travaux sur les deux ateliers et les aménagements extérieurs s'élève à 812 530.20 € comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	563 200,00 €	675 840,00 €
Moe cabinet OXA	35 748,50 €	42 898,20 €
Missions techniques, études, réseaux...	50 000,00 €	60 000,00 €
Aléas (révisions, provisions) 5 %	28 160,00 €	33 792,00 €
	677 108,50 €	812 530,20 €

Pour mémoire, la présente AP/CP a été voté comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2020-2022	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subventions
80 000,00 €	6 936,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €	3 064,00 €	- €

VU l'avis favorable de la commission bâtiments du 11 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Un élu demande quel est le contenu des travaux car la somme est assez importante.

Il lui est répondu qu'il s'agit de : la réhabilitation des anciens ateliers avec des vestiaires hommes/femmes et des bureaux ; des casiers et les accès. Les travaux sont liés au regroupement des agents de Beausse et St Laurent-du-Mottay à Montjean-sur-Loire.

Monsieur le Maire précise qu'il faut refaire en effet la partie sanitaire. Il indique qu'un artiste et un batelier se trouvaient dans le bâtiment annexe et il faut faire une remise aux normes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Valider la mise à jour de l'AP/CP relative à l'OP2610 – Réhabilitation des ateliers techniques de Montjean-sur-Loire :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subventions
812 530,20 €	4 704,00 €	135 296,00 €	644 704,00 €	27 826,20 €	- €



Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 2617 ATELIERS TECHNIQUES LA POMMERAYE

Monsieur J.C BLON, adjoint de droit en charge des Bâtiments, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2023-09-06 du 15 septembre 2023 relative au projet de réhabilitation des ateliers techniques situés à la Pommeraye et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023	Subventions notifiées
606 213,87 €	0,00 €	32 805,79 €	217 904,91 €	355 503,17 €	43 301,00 €

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser l'actualisation de l'AP/CP de l'opération 2617 - Réhabilitation des ateliers techniques situés à la Pommeraye selon le tableau suivant :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiements 2024	Subventions notifiées
604 658,91 €	0 €	32 805,79 €	217 904,91 €	353 874,32 €	73,89 €	43 301,00 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_031

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CPRA - TRAITEMENT DES DEMANDES D'INDEMNISATION – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, des Commerces de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, rappelle que des travaux sous maîtrise d'ouvrage communale ont été menés sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine. Conformément au règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) et la délibération n°2023-05-07, les commerçants ont été autorisés à solliciter des indemnités et avances de trésorerie pour cette opération. Le Conseil Municipal a été informé et consulté sur la recevabilité et l'irrecevabilité de chacun des dossiers déposés lors de sa séance du 18 janvier 2024.

La SARL LE PETIT TEMPS CAS a reçu un avis défavorable et n'a pas été indemnisée, ne remplissant pas les critères d'octroi d'une indemnisation. Toutefois, une erreur comptable portant sur la période de référence prise en compte a été relevée dans le traitement du dossier déposé par la SARL LE PETIT TEMPS CAS. Cette erreur a été corrigée par l'expert-comptable chargé de l'analyse du dossier pour la commune, et a mené à une nouvelle étude de ce dernier par la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable.

Ainsi, la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie pour étudier ces données révisées, sur la base de la nouvelle analyse fournie par l'expert-comptable. Elle a émis un avis favorable à l'indemnisation de la SARL LE PETIT TEMPS CAS, qui remplit les critères d'octroi d'indemnisation, pour un montant de 5 010,75 €.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable ;

CONSIDÉRANT le périmètre et les périodes définis par la délibération n°2023-05-07 du 25 mai 2023 ;

VU l'avis favorable rendu par la commission permanente en date du 29 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission économie en date du 5 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
- Octroyer une indemnisation à hauteur de 5 010,75 € à la SARL LE PETIT TEMPS CAS pour la période de travaux du 1er mars 2023 au 31 juillet 2023.
-
- Autoriser le maire à signer la convention relative à l'octroi de cette indemnité et les documents s'y afférant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_032

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TOURISTIQUES

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la commission des Affaires Culturelles et du Tourisme a pu étudier les demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2024.

Considérant les dossiers de subventions déposés par les associations suivantes :

- Les Amis des métiers de tradition pour le Musée des Métiers à Saint-Laurent-la-Plaine – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 30 000€ ;
- Un village, un Moulin pour le Moulin de l'Epinay à La Chapelle-Saint-Florent – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 36 000€ ;
- Association du Musée d'histoire locale et des Guerres de Vendée à Saint-Florent-le-Vieil – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 6 000€ ;
- Vignes et Patrimoine du Mont-Glonne à Saint-Florent-le-Vieil – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 2 000€ ;
- Comité de sauvegarde de la Chapelle de la Blardière au Marillais – la commission s'est prononcée en faveur d'une subvention de 1 000€ ;
- Recordatio pour la création d'un spectacle sur Cathelineau et les guerres de Vendée cet été à La Chapelle-Saint-Florent – avis mitigé de la commission pour une subvention de 1 000€. Le bureau municipal propose une subvention de 500 €.

Les conventions nécessaires à l'attribution d'une subvention de plus de 23 000€ sont annexées à la présente délibération. Sont concernées les associations « Les Amis des métiers de tradition » et « Un village, un moulin ».

VU l'avis favorable de la commission culture-tourisme en date du 13 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Attribuer les subventions mentionnées précédemment :

	2023	2024
Les amis des métiers de tradition (St Laurent de la Plaine)	30 000 €	30 000 €
Un village, un moulin (La Chapelle St Florent)	36 000 €	36 000 €
Musée d'histoire locale et des Guerres de Vendée (St Florent le Vieil)	4 000 €	6 000 €

Vignes et Patrimoine du Mont-Glonne (St Florent le Vieil)	3 000 €	2 000 €
Comité de sauvegarde de la Chapelle de la Blardière (Le Marillais)	1 000 €	1 000 €
Recordatio	Pas de demande	500 €
Total	74 000 €	75 500 €

- Approuver les conventions encadrant l'attribution des subventions de plus de 23 000€ et autoriser Monsieur le Maire à les signer, ainsi que tout document y afférent.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_033

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MOTIF DES REMBOURSEMENTS DE LA REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES « CAMPING » DE LA COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle que le camping EcoLoire est géré en régie municipale depuis 2015.

La régie de recettes en place depuis le 25 avril 2017 a dû être modifiée par une régie d'avance et de recettes afin de procéder aux remboursements des usagers dont le trop versé concerne :

- Les changements de périodes de droits d'emplacement.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Valider les motifs entraînant la modification de la régie du camping en régie d'avance et de recettes.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_034

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS ACP OPERATION 2400
BUDGET PRINCIPAL CONSTRUCTION DE PONTONS SUR LA LOIRE A MONTJEAN SUR
LOIRE ET SAINT FLORENT LE VIEIL COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2023 03 11 DU 16
03 2023**

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, expose au Conseil Municipal que le montant total de l'opération d'aménagement de pontons à Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil a été estimée à 576 000€ TTC dans la délibération 2023-03-11 du 16 mars 2023. Cette estimation intégrait l'installation de deux nouveaux pontons aux normes pour les bateaux à passagers.

Un marché a été notifié en septembre 2020 pour la construction de ces pontons (mandataire du marché : Atlantic Marine). Les travaux d'installation des pontons étaient prévus pour 2022, mais les résultats de sondages géotechniques à Saint-Florent-le-Vieil ont révélé une impossibilité technique à implanter les pieux comme cela était prévu dans le marché.

Compte tenu de cette impossibilité technique, il a été décidé de dissocier les projets de Montjean-sur-Loire et de Saint-Florent-le-Vieil :

- Les travaux d'installation du ponton de Montjean-sur-Loire ont débuté en novembre 2023 sur les bases du projet initial et doivent être terminés pour fin mars 2024 ;
- La non-réalisation du ponton de Saint-Florent-le-Vieil a été actée par l'avenant n°5 du marché, signé par Atlantic Marine le 21 décembre 2023.

En outre, dans le but de rendre le ponton de Montjean-sur-Loire complètement autonome en période de crues, un nouvel aménagement a été chiffré par Atlantic Marine avec l'installation de pièces de guidage pour la passerelle pour un montant de 8 400€ TTC. Un ordre de service leur a été transmis, mais l'entreprise doit obtenir des autorisations de la part de VNF avant d'entamer ces travaux.

Il est donc proposé de modifier l'AP-CP pour inscrire les crédits nécessaires pour terminer l'installation du ponton de Montjean-sur-Loire sur l'exercice 2024, en tenant compte de l'augmentation du coût des matières premières. Le solde de l'AP-CP est une estimation : il pourra faire l'objet d'une mise à jour ultérieure tenant compte de la non-réalisation du ponton de Saint-Florent-le-Vieil et de l'installation de pièces de guidage pour la passerelle du ponton de Montjean-sur-Loire.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Subvention
576 000,00€	1 498,20€	3 996,67€	48 357,00€	0,00€	320 000,00€	202 148,13€	119 000,00€

La subvention avait été demandée en tenant compte des deux pontons, or le ponton de Saint-Florent-le-Vieil ne sera pas réalisé. A ce titre, il est proposé de diminuer la somme de la subvention lors de l'actualisation de l'AP-CP.

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Un élu fait remarquer qu'il s'agit d'un projet récent au niveau de la mise en place et est surpris de la modification du projet initial. Il souhaite savoir d'où vient ce changement.

L'élu lui répond qu'à la lecture du marché cela n'avait pas été vu. Il a fallu remodeler le projet pour éviter la manutention annuelle en fonction du niveau de la Loire. Il y a eu un manque d'analyse de cet ouvrage.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1

Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser l'actualisation du programme d'aménagement de pontons sur la Loire selon le tableau suivant :



Autorisation de programme	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Subvention
387 326,03 €	13 474,16 €	1 498,20 €	3 996,67 €	48 357,00 €	0,00 €	2 320,58 €	317 679,42 €	60 000,00 €



Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_035

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTION D OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L ASSOCIATION DU MUSEE DES METIERS DE SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que l'association « Les Amis des Métiers de Tradition » s'emploie au travers de la conservation et de la valorisation de collections, d'animations pédagogiques et d'expositions temporaires, au sein du Musée des Métiers, à perpétuer et à transmettre les savoir-faire et les outils des métiers du monde rural et de l'artisanat entre le XIXe et le XXe siècle. Elle participe ainsi à l'animation de Mauges-sur-Loire et à l'attractivité touristique du territoire.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association « Les Amis des Métiers de Tradition » occupe les bâtiments abritant le Musée des Métiers à Saint-Laurent-de-la-Plaine, commune déléguée de Mauges-sur-Loire. Cette convention permettra l'accueil des visiteurs, à la fois locaux mais également touristes, dans le but de valoriser et de transmettre les collections du musée.

Par la convention annexée à la présente délibération, l'association « Les Amis des Métiers de Tradition » bénéficiera d'une occupation du site à titre gracieux et s'engage à exercer les activités prévues dans le cadre de ses statuts (« la sauvegarde et la conservation des objets, outils et mobiliers du cadre de vie de nos anciens, leur mise en valeur par tous les moyens jugés utiles, afin de les faire connaître et apprécier du public le plus large possible »).

La présente convention sera signée pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature par la dernière des Parties.

CONSIDERANT la feuille de route, notamment les objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
-
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation temporaire pour le Musée des Métiers et tout document y afférent.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_036

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la commission Culture, Tourisme et Patrimoine a examiné les demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2024.

CONSIDERANT les demandes formulées par les associations ;

CONSIDERANT la feuille de route et notamment les objectifs stratégiques de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous et de conforter un lien fort avec les associations ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine en date du 13 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Monsieur Jean-Michel MICHAUD, élu intéressé, quitte la séance pour cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Attribuer une subvention aux associations suivantes :

➤

➤

Les

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu en 2023	Montant 2024
Théâtre les 3 coups	ST FLORENT LE MEIL	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Nid Théâtre de l'Evre	LE MARILLAS	2 500,00 €	2 000,00 €
C'est par ici qu'ça se passe ("Du foin dans les granges")	ST LAURENT DU MOTTAY	7 500,00 €	7 500,00 €
Association le Rivage des Voix	ST FLORENT LE MEIL	12 000,00 €	12 000,00 €
Brass band des pays de la Loire	MONTJEAN SUR LOIRE		1 000,00 €
Maison Julien Gracq	ST FLORENT LE MEIL	45 000,00 €	45 000,00 €
Théâtre intermède	LAPOMMERAYE	3 800,00 €	3 800,00 €
OMC Libr'En Scènes	BOURGNEUF EN MAUGES	2 000,00 €	2 000,00 €
Regard sur le Cinéma Européen	LAPOMMERAYE	1 000,00 €	1 000,00 €
Terre de lecture et du jeu	MAUGES SUR LOIRE	800,00 €	800,00 €
Just Melody	MONTJEAN SUR LOIRE	500,00 €	500,00 €
Compagnie D'art D'art	MONTJEAN SUR LOIRE	2 000,00 €	2 000,00 €

associations ayant sollicité une subvention pour 2024 qui ne sont pas mentionnées dans le tableau n'ont pas obtenu d'accord de subvention.

➤ Approuver la convention encadrant l'attribution des subventions de plus de 23 000€ avec la Maison Julien Gracq.

➤

➤ Autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

➤

➤

➤

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_037

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION D'ETE A L'ABBAYE DE ST FLORENT LE VIEIL

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique au Conseil Municipal que la ville de Mauges-sur-Loire va organiser, en partenariat avec le Département du Maine-et-Loire, une exposition, intitulée « La Fabrique du Patrimoine », à l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, du 15 juin au 25 août 2024.

Cette exposition sera composée de 3 volets :

- La présentation de la série photographique « Ce que l'on laisse aux vivants (47.384115, -0.880067) » de Benoit Arridiaux, photographe installé depuis 2021, dans l'ancienne ferme (Le Petit Marais), à Montjean-sur-Loire. La rénovation de cette ferme a été l'occasion, pour lui, de photographier les traces laissées par les précédents occupants, dressant ainsi le portrait d'un lieu et de son histoire.
- Dans le cadre de l'inventaire du patrimoine actuellement en cours : présentation des images réalisées par les photographes professionnels des services patrimoniaux et des clichés d'amateurs qui ont contribué, au cours de l'histoire récente, à cette entreprise de connaissance et de sauvegarde de la mémoire locale.
- La présentation d'un fonds privé exceptionnel de photographies du début du XXe siècle relatant la vie quotidienne du château de la Houssaye construit à la fin du XIXe siècle par une famille de banquiers angevins sur la commune (déléguée) de Saint-Laurent-du-Mottay.

Le Département du Maine-et-Loire assurera le commissariat de cette exposition et participera financièrement au projet par la prise en charge de certaines dépenses (tirages photographiques, droits de démonstration, création graphique, impression, etc.).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes		
Scénographie (conception, production et installation)	13 250 €	Subvention Région	8 829 €	50 %
Actions culturelles	4 000 €	Autofinancement	8 829 €	50 %
Communication (impression affiches et bâches)	408 €			
TOTAL	17 658 €	TOTAL	17 658 €	100 %

Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale, et plus particulièrement de son appel à projets « Patrimoines pour tous », la Région Pays-de-la-Loire peut soutenir financièrement les actions qui font vivre l'ensemble du territoire ligérien et portent à la connaissance des habitants l'histoire locale, dans le but de la transmettre aux générations futures. La ville de Mauges-sur-Loire sollicite ce soutien financier en répondant à cet appel à projets.

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

CONSIDERANT l'appel à projets « Patrimoines pour tous » de la Région Pays-de-la-Loire ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	4
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Solliciter le financement de la Région Pays de la Loire à hauteur de 8 829 €, au titre de l'appel à projets « Patrimoines pour tous »
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_038

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DE L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE MAUGES SUR LOIRE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que l'école de musique de Mauges-sur-Loire peut prétendre à une subvention départementale dans le cadre du dispositif de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique.

Il est attendu de la part de la collectivité de prendre une délibération afin de solliciter cette subvention puisque l'école de musique répond aux objectifs demandés par le Département, à savoir, de favoriser :

- l'accès à l'enseignement artistique et aux pratiques amateurs pour tous ;
- l'ouverture culturelle et disciplinaire et la présence artistique en territoire.

La demande sera étudiée au regard de plusieurs critères tels que la cohérence des actions avec la politique culturelle départementale, la pertinence pédagogique et artistique du projet, l'équilibre territorial (priorité étant donnée aux projets développés sur les territoires dans lesquels l'offre culturelle est la moins développée, notamment les territoires ruraux et péri-urbains) ou encore la prise en compte des enjeux écologiques, de l'égalité des genres, des publics prioritaires du Département, etc.

Cette subvention est sollicitée dans la limite d'un plafond calculé de la manière suivante : 9 % de la masse salariale d'après le budget réalisé de l'année N-1 auquel s'ajoutent 500€ par antenne pour les écoles locales.

CONSIDÉRANT le dispositif de l'aide au fonctionnement des structures d'enseignement artistique du Département du Maine-et-Loire ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'approbation de la commission Culture en date du 28 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la demande de subvention départementale.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_039

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION 2024 AU CENTRE SOCIAL VAL MAUGES

Madame A. ROBICHON, Adjointe à l'Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, indique que la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires a examiné la demande de subvention formulée par le Centre Social Val'Mauges pour l'année 2024.

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires en date du 6 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Une élue fait lecture d'un texte rédigé par Monsieur Tony CHAUVET, élu de Mauges-sur-Loire, qui siège au Centre Social. Il indique que la subvention proposée par la commune conduit le Centre Social à un résultat de – 80 000 à – 90 000 euros et rappelle qu'aucune autre association a subi une telle baisse des subventions. Il rappelle le rôle du Centre Social qui intervient pour toutes les générations : bébés, jeunes, parents, adultes et seniors. Une convention d'objectifs est signée avec la commune et tout est mis en œuvre pour les atteindre afin de développer le lien social sur le territoire. La subvention votée cette année amènera le Centre Social à se poser des questions sur son avenir et à envisager des licenciements à court terme. Il termine en disant qu'il y a un manque de vision à plus long terme de la part de la commune.

Une élue est surprise d'entendre ces propos car elle est active au sein du Centre Social et précise qu'elle ne dénigre pas le travail du Centre Social et estime qu'il s'agit d'une polémique qui n'a pas lieu d'être.

Une autre élue indique que le Centre Social est accompagné par Frédérique NICOLAS et les services ont fait une étude en amont et n'estiment pas que le Centre Social soit en danger. De plus la mise en place d'un comité de suivi traduit que le Centre Social est pris en charge et accompagné. Avoir à faire des efforts ne veut pas dire qu'il n'y a pas de soutien.

Monsieur le Maire répond que le Centre Social est un partenaire important pour Mauges-sur-Loire. S'engager avec une convention triennale est aujourd'hui impossible, tenant compte du fait que la commune perd 1,2 millions de dotations depuis deux ans et qu'il y a une augmentation de 400 000 euros pour les salaires en 2024. Il s'agit de la position des élus de la majorité en charge de la gestion de la commune. Concernant le poste 16/25 ans, la commune a tout de suite adhéré. Il reprecise qu'il est bien qu'un comité de suivi se mette en place. Les travaux de ce comité permettront peut-être une évolution des positions de chacun. Aujourd'hui des efforts ont été consentis par toutes les commissions pour le vote du budget. La convention pluriannuelle permet de déterminer les actions et les objectifs sur une période de 6 ans. Un rapprochement sera fait avec la convention établie. Il faut une prise de conscience de toutes les parties pour confirmer le partenariat mais indique que les propos de Monsieur CHAUVET sont difficilement acceptables.

Une élue ajoute qu'en commission il y a eu un reproche de l'acceptation du poste 16/25 alors que de nouveaux chantiers pourraient être créés pour cette tranche d'âge.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	40
Non	16
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Approuver la subvention comme suit :

➤

Association Centre Social Val'Mauges La Pommeraye	Montant 2023	Montant 2024
Subvention de base	400 000 €	400 000 €
Relais Petite Enfance	2 500 €	2 500 €
Animations jeunes 16/25 ans	11 000 €	19 000 €

Chantiers Jeunes	2 500 €	1 250 €
Total de la subvention	416 000 €	422 750 €

➤

➤

➤ Approuver la convention avec le Centre Social Val Mauges et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

➤

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_040

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 2101 REHABILITATION TROIS LOGEMENTS POUR PERISCOLAIRE BOTZ EN MAUGES

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de 3 logements pour la périscolaire sur la commune déléguée de Botz-en-Mauges, par délibération n° 2023-01-16 du 19/01/2023 et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements effectués en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024.

Pour mémoire, la précédente actualisation de l'AP/CP OP2101 a été votée comme suit et intégrait pour ce projet des dépenses imputées sur l'opération courante 1026 – Bâtiments pour 1 458,00 € en 2020:

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023	Subventions
495 903,23 €	1 458,00 €	9 421,90 €	95 108,67 €	389 914,66 €	168 695,00 €

Les dépenses imputées sur l'opération courante 1026 – Bâtiments pour 1 458,00 € en 2020 pour ce projet, ne doivent pas apparaître dans le montant de l'AP 2101 mais sont seulement communiquées pour information et pour connaître le coût global du projet qui s'élève à 492 318,06 €.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :



- Autoriser l'actualisation de l'AP/CP OP 2101 du projet de réhabilitation de 3 logements pour la périscolaire de Botz-en-Mauges selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Subventions
490 860,06 €	9 421,90 €	95 108,67 €	386 183,29 €	146,20 €	202 149,67 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_041

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

PARTICIPATION SCOLAIRE - ELEVES SCOLARISES EN CLASSE ULIS A CHALONNES SUR LOIRE

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, indique que pour l'année 2023/2024, la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE a recensé 2 élèves domiciliés à MAUGES-SUR-LOIRE et scolarisés en classe ULIS à l'Ecole Joubert.

Conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation, la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE demande à la Commune de MAUGES-SUR-LOIRE une participation aux frais de scolarisation de ces enfants, calculée comme suit :

Année 2023/2024 : 2 élèves x 284 € = 568 €.

VU l'avis favorable de la commission en date du 6 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la participation aux frais de scolarisation de 2 enfants résidant sur la commune de MAUGES-SUR-LOIRE et scolarisés à l'Ecole Joubert de la Commune de CHALONNES-SUR-LOIRE pour un montant total de 568 € au titre de l'année scolaire 2023/2024 ;
-
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_042

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

REPRISE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE GERES PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES A SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY

Madame A. ROBICHON, Adjointe aux Affaires Scolaires, informe les membres du Conseil Municipal du choix de l'Association Familles Rurales (AFR) de mettre fin à la prise en charge des activités périscolaires et de restauration scolaire sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay à compter du 1er septembre 2024.

La commune doit se prononcer sur cette reprise d'activités essentielles pour les familles les utilisant. Les modalités de ce transfert concernent à la fois le volet ressources humaines et le volet fonctionnement des activités.

Sur le volet fonctionnement des activités :

L'activité du restaurant scolaire concerne une quarantaine de repas servis dans des locaux communaux. Les repas sont fabriqués et livrés par un prestataire de services, OCEANE de restauration.

L'activité périscolaire concerne une douzaine d'enfants accueillis dans des locaux loués au CCAS.

Les conditions matérielles de la reprise d'activités sont les suivantes :

- Reprise de quelques matériels et mobiliers listés en annexe(état de l'actif)
- Transfert des charges de fonctionnement : loyers versés au CCAS pour un montant de 2 400 euros annuels - téléphonie
- Transfert du contrat de prestation de fabrication et livraison de repas avec OCEANE de restauration qui est déjà titulaire d'un marché public de MAUGES-SUR-LOIRE

Sur le volet ressources humaines :

Conformément à l'article L.1224-3 du Code du travail, Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines, explique que lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires. Il est précisé que les clauses substantielles du contrat doivent être intégralement reprises.

Madame Y. DE BARROS propose de reprendre l'ensemble des contrats en CDI. Elle présente en annexe l'état des emplois qui seront créés dans le cadre de cette reprise en régie directe, soit : 2 postes en CDI à temps non complet et un ajustement de base de temps de travail d'un poste permanent du fait que le salarié occupe également des fonctions au sein de la commune.

CONSIDERANT la décision de l'association « AFR de Saint-Laurent-du-Mottay » validée lors de l'Assemblée Générale du 26 décembre 2023, d'arrêter les activités périscolaires et restauration scolaire ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire pour les usagers ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de développer des services pour répondre aux besoins des habitants et de maintenir une scolarisation de proximité ;

VU l'avis de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 11 janvier 2024 ;

VU l'avis à venir du Comité Social Territorial en date du 21 mars 2024

VU l'avis favorable du bureau municipale en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

-
- Acter la reprise des activités périscolaires et restauration scolaire sur la commune déléguée de Saint-Laurent-du-Mottay à compter du 1^{er} septembre 2024 par la commune de Mauges-sur-Loire, dans les conditions définies ci-dessus.
-
- Décider d'engager la procédure de reprise de ces activités jusqu'à présent gérées par l'association « AFR de Saint-Laurent-du-Mottay ».
-
- Décider de modifier le tableau des effectifs comme présenté en annexe.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_043

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS APCP OPERATION 2110 BUDGET PRINCIPAL EXTENSION PERISCOLAIRE DU MARILLAIS

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2023-04-17 du 14/04/2023 relative au projet d'extension de la périscolaire à commencer, et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024, de prendre en compte le coût global du projet suite à la validation de la phase esquisse par le bureau municipal du 12/12/2023 avec le scénario 2 avec le chauffage pompe à chaleur et l'enveloppe travaux de 624 868.25€ HT, auxquels on ajoute les travaux à prévoir pour le déplacement du modulaire et les travaux permettant le transfert du foyer des jeunes sur un autre site. Le coût global du projet s'élève à 1 049 073.25 € comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	624 868,25 €	749 841,90 €
MOE Cabinet BEE	90 370,00 €	108 444,00 €
Travaux complémentaires modulaires, foyer des jeunes, Missions techniques, études, réseaux, mobiliers, signalétique	109 000,00 €	130 800,00 €
Aléas (révisions, provisions) = 8 %	49 989,46 €	59 987,35 €
	874 227,71 €	1 049 073,25 €

Pour mémoire, la précédente AP / CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Subventions
149 722,81 €	9 722,81 €	25 000,00 €	80 000,00 €	35 000,00 €	0 €

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal du 12/12/2023 du dossier esquisse pour un montant de 624 868.25 € HT ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Un élu demande si la commission a envisagé la mise en place d'une restauration dans un bâtiment appartenant à la commune.

Il lui est répondu par la négative. On cherche plutôt une mutualisation avec la mise en place de liaison chaude à partir du 1^{er} septembre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2110 – Extension périscolaire du Marillais, selon le tableau suivant :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits paiements 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
1 049 073,25 €	9 722,81 €	7 460,60 €	97 845,69 €	750 000,00 €	184 044,15 €	150 456,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_044

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS ACP OPERATION 2106 **BUDGET PRINCIPAL CONSTRUCTION D'UN MULTIACCUEIL A LA POMMERAYE**

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2023-02-10 du 03/02/2023 relative au projet de construction d'un multi-accueil à La Pommeraye et l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024, de prendre en compte l'évolution du projet entre la phase Esquisse et la phase Projet, de prendre en compte les montants du marché de travaux, et de prendre en compte les nouvelles subventions accordées.

Pour mémoire, la précédente AP / CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subventions
2 547 785,52 €	18 397,30 €	120 000,00 €	1 900 000,00 €	450 000,00 €	59 388,22 €	640 000,00 €

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal du 4/07/2023 du dossier avant-projet détaillé (APD) pour un montant de 1 819 000 € HT ;

CONSIDERANT la délibération n°2024-02-026 du 22/02/2024 qui valide les entreprises du marché de travaux ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2106 – Construction d'un multi-accueil à la Pommeraye : selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subventions
2 421 516,28 €	18 397,30 €	118 851,23 €	1 001 148,77 €	1 200 000,00 €	83 118,98 €	1 206 302 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_045

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AUX MULTIACCUEILS AU 1ER JANVIER 2024

Madame A. ROBICHON, Adjointe aux Affaires Scolaires, présente les nouvelles tarifications proposées pour les multi-accueils de la commune. Les structures petite enfance bénéficiant de financement de la Caisse d'Allocations Familiales doivent se baser sur des modalités de calcul définies par cette dernière, et notamment les montants de ressources plancher et plafond pour les différents tarifs. Au mois de janvier 2024, la CAF a communiqué à la commune le montant de ces ressources et il convient d'adapter nos tarifs en conséquence.

CONSIDÉRANT la feuille de route, notamment son objectif stratégique d'adaptation de la politique enfance jeunesse aux besoins du territoire et celui de mise en œuvre d'une politique sociale adaptée ;

VU l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires du 7 février 2024 ;

VU l'avis du Bureau Municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Valider les tarifs 2024 des multi-accueils comme suit :
-
- A compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs au titre de la PSU du service multi-accueil sont fixés comme suit :
-
- **Calcul de principe :**

Familles avec	Pourcentage des ressources familiales
1 enfant	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %
4 à 7 enfants	0,0310 %
8 enfants et plus	0,0206 %

- **Calcul avec enfant handicapé :**

Un enfant handicapé à charge permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur. Exemple : une famille de 2 enfants dont l'un d'eux est handicapé bénéficie du tarif d'une famille de 3 enfants.

- **Mise en place d'un tarif minimum :**

Ce tarif est applicable quand les ressources mensuelles de la famille sont inférieures ou égales à 765,77€. Il est fixé comme suit :

Familles avec	Montant horaire
1 enfant	0,47 €
2 enfants	0,40 €
3 enfants	0,32 €
4 à 7 enfants	0,24 €

8 enfants et plus	0,16 €
-------------------	--------

Ce tarif minimum est appliqué lors d'un accueil en urgence d'un enfant non inscrit.

➤ **Mise en place d'un tarif maximum :**

Pour garantir la mixité sociale des enfants accueillis, ce barème est applicable jusqu'à 6 000 € de ressources mensuelles. Les usagers ayant des revenus supérieurs se verront appliquer les tarifs suivants (correspondant au pourcentage de ressources pour le barème maximum) :

Familles avec	Montant horaire
1 enfant	3,71 €
2 enfants	3,10 €
3 enfants	2,48 €
4 à 7 enfants	1,86 €
8 enfants et plus	1,24 €

A compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs particuliers du service multi-accueil sont fixés comme suit :

➤ **Tarifs communs aux deux multi-accueils :**

Objet du tarif	Montant du tarif
a. Tarif pour les familles ne transmettant pas leurs revenus	Application du tarif maximum
b. Tarif pour les familles non allocataires sans justificatif de ressources (primo-arrivantes, familles reconnues en situation de grande fragilité...)	Application du tarif minimum
c. Tarif pour l'accueil d'urgence sociale d'un enfant	Application du tarif minimum
d. Tarif pour les enfants accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département soit à la demande de leurs parents ou soit par décision de justice	Application du tarif minimum
e. Tarif lorsque l'assistante maternelle confie l'enfant à la structure à la demande des parents	Application du tarif en fonction des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge
f. Tarif lorsque l'assistante maternelle confie l'enfant à la structure à sa demande	Application du tarif horaire moyen année N-1
g. Tarif applicable à l'Association Régionale des Instituts de Formation en Travail Social (ARIFTS) pour l'accueil des enfants dont les assistantes maternelles sont en formation	Tarif horaire moyen Année N-1*

* Le tarif horaire moyen est calculé en divisant le total des participations familiales par le nombre d'heures facturées l'année précédente.

Le tarif horaire moyen pour la structure « Pom d'Api » est de 1.53 €

Le tarif horaire moyen pour la structure « La Galipette » est de 1,90 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_046

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS APCP OPERATION 2102 BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION ECOLE DE BEAUSSE

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2023-03-37 du 10/03/2023 relative au projet de réhabilitation de l'école, la construction d'une classe, de la périscolaire et du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Beausse, et l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024 qui prennent en compte les compléments pour les achats d'une partie du mobilier pour la périscolaire, le restaurant scolaire et l'école, l'autre partie du mobilier sera récupérée sur d'autres sites. Il est nécessaire de prendre en compte la signalétique complémentaire, les divers déménagements selon les phases de travaux et la campagne sur la qualité de l'air en fin de travaux (nouvelle réglementation). Le coût global comprend également les travaux qui ont été réalisés dans la salle pour accueillir l'école pendant les travaux de réhabilitation.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits paiements 2023	Crédits paiements 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
2 087 554,78 €	3 720,00 €	14 747,34 €	81 727,96 €	1 000 000,00 €	979 359,48 €	4 000,00 €	4 000,00 €	435 909,23 €

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Autoriser la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2102 – Réhabilitation de l'école, la construction d'une classe, de la périscolaire et du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Beausse, selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits paiements 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
2 104 426,55 €	0,00 €	14 747,34 €	81 727,96 €	640 795,76 €	1 358 563,72 €	4 591,77 €	4 000,00 €	537 565,89 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_047

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 - DOMAINE ENFANCE JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

Madame A. ROBICHON, Adjointe à l'Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, indique que la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires a examiné les demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2024.

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires en date du 6 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Un élu demande si le restaurant Goute à Tout est une association ou un établissement privé.
Il lui est répondu qu'il s'agit d'une association privée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver les subventions 2024 comme suit :

Nom de l'association	Montant 2023	Montant 2024
Beausse – APE Jardin Extraordinaire	900,00 €	945,00 €
Botz-en-Mauges – APEL Ecole Privée	1 687,50 €	1 845,00 €
Bourgneuf-en-Mauges – APE Ecole Petit Anjou	967,50 €	990,00 €
La Chapelle-Saint-Florent – APEL Ecole St Christophe	3 397,50 €	3 307,50 €
Le Marillais – APEL Ecole St Jean	2 227,50 €	2 205,00 €
Le Mesnil-en-Vallée – APEL Ecole St Joseph	3 262,50 €	2 007,50 €
Montjean-sur-Loire – Amicale Laïque Ecole Roger Mercier	3 172,50 €	2 880,00 €
Montjean-sur-Loire – APEL Ecole St Symphorien	4 185,00 €	4 590,00 €
La Pommeraye – APE Ecole les Charmilles	2 070,00 €	1 845,00 €
La Pommeraye – APEL Ecole Notre Dame	6 975,00 €	6 457,50 €
Saint-Florent-le-Vieil – APEL Ecole Graine de Vie	600,00 €	675,00 €
Saint-Florent-le-Vieil – APEL Ecole St Charles	4 050,00 €	3 915,00 €
Saint-Florent-le-Vieil – APE Ecole Orange bleue	2 880,00 €	2 790,00 €
Saint-Laurent-de-la-Plaine – APE Ecole Les Trois Chênes	1 327,50 €	1 530,00 €
Saint-Laurent-de-la-Plaine – APEL Ecole St Victor	2 115,00 €	2 047,50 €
Saint-Laurent-du-Mottay – APEL Ecole Notre Dame des Anges	1 192,50 €	1 192,50 €

Saint-Florent-le-Vieil – Restaurant scolaire Le goute à tout	8 831,50 €	9 613,00 €
Saint-Laurent-du-Mottay – AFR Périscolaire	7 000,00 €	4 000,00 €
Saint-Laurent-du-Mottay – AFR Cantine	12 000,00 €	6 000,00 €
Bourgneuf-en-Mauges – Association Pass'âges	11 000,00 €	11 000,00 €
Saint-Florent-le-Vieil – Foyer des jeunes	250,00 €	500,00 €
Le Marillais – Foyer des Jeunes	500,00 €	1 300,00 €
La Chapelle-Saint-Florent – Foyer des Jeunes	1 300,00 €	500,00 €
Botz-en-Mauges – Espace Loisirs (Foyer des jeunes)	-	500,00 €
Total	81 891,50 €	72 635,50 €

➤ Les associations ayant sollicité une subvention pour 2024 qui ne sont pas mentionnées dans le tableau n'ont pas obtenu d'accord de subvention.

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_048

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS ACP OPERATION 2012
BUDGET PRINCIPAL CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF COUVERT A MONTJEAN
SUR LOIRE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N° 2023-12-25 du 8/12/2023 relative au projet de construction d'un complexe sportif couvert à Montjean-sur-Loire et a validé l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subventions
4 644 000,00 €	- €	348 800,00 €	3 500 000,00 €	795 200,00 €	-

CONSIDERANT la délibération N° 2023-12-25 du 8/12/2023 relative au projet de construction d'un complexe sportif couvert à Montjean-sur-Loire et l'autorisation de programme et les crédits de paiements pour cette opération ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Un élu demande s'il y a un plan.

Il lui est répondu que l'architecte n'est pas encore choisi. Le projet en est au stade de l'AMO. Il n'y a donc pas encore de plan à présenter.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	37
Non	18
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Approuver l'actualisation de l'AP/CP de l'OP2012 – Construction d'un complexe sportif couvert à Montjean-sur-Loire :

➤

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Subventions
4 644 792,40 €	- €	190 000,00 €	3 500 000,00 €	954 792,40 €	-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_049

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS ACP OPERATION 2009
BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION DES VESTIAIRES DES COMPLEXES SPORTIFS DE
SAINT LAURENT DE LA PLAINE, BOTZ EN MAUGES ET MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2023-10-06 du 12/10/2023 relative au projet de réhabilitation des vestiaires des complexes sportifs sur les communes déléguées de Saint-Laurent de la Plaine, Botz-en-Mauges et Montjean-sur-Loire et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2023 et de reporter les crédits non consommés sur 2024 qui prennent en compte la fin des paiements du projet et la mise en place des contrôles d'accès. Il convient par ailleurs d'enlever l'opération de la réhabilitation du complexe sportif de Montjean-sur-Loire, une opération spécifique ayant été créée, opération 2012.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

AP/CP OP2009 Global :

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
1 488 946,94 €	20 320,80 €	51 384,00 €	80 516,86 €	1 123 403,54 €	213 321,74 €	-

Détail pour le complexe sportif de Botz-en-Mauges :

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
645 246,54 €	- €	17 997, 60 €	31 964,46 €	491 973,63 €	103 310,85 €	-

Détail pour le complexe sportif de Saint-Laurent-de-la-Plaine

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
779 765,20 €	- €	19 140,00 €	44 184,40 €	606 429,91 €	110 010,89 €	-

Détail pour le complexe sportif de Montjean-sur-Loire

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
63 935,20 €	20 320,80 €	14 246,40 €	4 368,00 €	25 000,00 €	-	-

CONSIDERANT la délibération N° 2023-10-06 du 12/10/2023 relative au projet de réhabilitation des vestiaires des complexes sportifs sur les communes déléguées de Saint-Laurent de la Plaine, Botz-en-Mauges et Montjean-sur-Loire ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	6
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2009 – Réhabilitation des vestiaires des complexes sportifs sur les communes déléguées de Saint-Laurent de la Plaine et de Botz-en-Mauges, comme suit :

AP/CP OP2009 Global:

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
1 501 737,93 €	20 320,80 €	51 384,00 €	80 516,86 €	1 122 241,07 €	214 484,21 €	12 790,99 €	- €

Détail pour le complexe sportif de Botz en Mauges

Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
643 778,07 €	- €	17 997,60 €	31 964,46 €	540 361,02 €	44 923,46 €	8 531,53 €	

Détail pour le complexe sportif de St Laurent de la Plaine

Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
792 172,26 €	- €	19 140,00 €	44 184,40 €	555 027,65 €	169 560,75 €	4 259,46 €	

Détail pour le complexe sportif de Montjean sur Loire

Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
65 787,60 €	20 320,80 €	14 246,40 €	4 368,00 €	26 852,40 €			

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_050

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

PISCINE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL : TARIFS ETE 2024

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, propose de voter les tarifs d'entrée à la piscine de Saint-Florent-le-Vieil pour l'été 2024. L'ouverture de l'équipement est prévue pour deux mois, de début juillet à fin août 2024.

Les tarifs proposés ci-après respectent la lettre de cadrage prévoyant une augmentation des tarifs municipaux en 2024. La grille tarifaire se décline comme suit :

- Entrée adulte : 3,20 €
- Carnet adulte : 24,50 €
- Entrée enfant : 2 €
- Carnet enfant : 12,50 €
- Ticket famille : 9 €
- Carte famille : 60 €

VU l'avis favorable de la Commission Sports en date du 12 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 20 février 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les tarifs d'entrée à la piscine de Saint-Florent-le-Vieil pour l'été 2024.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_051

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CENTRE AQUATIQUE AQUALOIRE : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal la délibération N°2024_01_019 relative au développement de l'offre commerciale du centre Aquatique Aqualoire et indique qu'en complément des abonnements existants déjà votés, le gestionnaire Equalia souhaite ajouter à son offre commerciale les abonnements ci-dessous :

Dénomination	Tarif proposé	Précision
Abonnement Access	18 € TTC	A destination des enfants de 3 à 15 ans. Aujourd'hui, absence de tarif pour cette catégorie.
Carte 12 entrées Bébés nageurs	128 € TTC	Actuellement, carnet de 10 entrées à 105,30 €.

Ainsi que les formules « anniversaire » proposées ci-après :

	Anniversaire	Anniversaire +	Anniversaire top
VU Tarifs pour 6 <u>incompressible</u> (sauf formule de base pour 10 maxi) / soit par enfant,	55.00€ / 5.50€	70.20€ / 11.70€	85.20€ / 14.20€
Nombre de participants dont le « fêté »	10 enfants maximum + 1 à 2 adultes selon l'âge	10 enfants maximum + 1 à 2 adultes selon l'âge	10 enfants maximum + 1 à 2 adultes selon l'âge
Tarif enfant sup'	-	9.60€	14.00€
Durée globale	2h00	2h00	2h00
Gâteau	Non fourni	Tarte aux pommes ou moelleux chocolat	Tarte aux pommes ou moelleux chocolat
Boisson	Non fourni	Jus de fruit ou soda	Jus de fruit ou soda
Espace privatisé	Oui, à l'accueil avec table, places assises, vaisselle, nappe et serviettes	Oui, à l'accueil avec table, places assises, vaisselle, nappe et serviettes	Oui, à l'accueil avec table, places assises, vaisselle, nappe et serviettes
Encadrement	-	Dans l'eau avec un MNS, goûter avec les accompagnateurs	Dans l'eau avec un MNS + un personnel pour le goûter
Adulte accompagnateur (2 maxi)	Offert	Offert	Offert
Bonus	-	-	Une surprise pour celui dont c'est l'anniversaire, un bol de bonbons

l'avis favorable de la Commission Sports en date du 08 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les nouvelles offres commerciales pour le Centre Aquatique Aqualoire.
-
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_052

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DOMAINE SPORTS

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, indique que la commission sport a examiné les demandes de subventions formulées par les associations sportives pour l'année 2024. Les subventions se présentent comme suit :

Associations	Commune déléguée	Subvention 2023	Subvention 2024
TENNIS CLUB BOTZ-CHAUDRON	Botz-en-Mauges	155 €	200 €
BOTZ DIT GYM	Botz-en-Mauges	400 €	350 €
TENNIS CLUB MONTGLONNAIS	St Florent-le-Vieil	-	150 €
TT VICO C	Bourgneuf-en-Mauges	-	300 €
LE MESNIL LOISIRS	Le Mesnil-en-Vallée	-	600 €
LES CAPALET	La Chapelle-Saint-Florent	-	300 €
TWIRLING BATON POMJEANNAIS	La Pommeraye / Montjean-sur-Loire	1 000 €	1 000 €
MONTJEAN SUBAQUA	Montjean-sur-Loire	1 500 €	600 €
FC STE CHRISTINE-BOURGNEUF	Bourgneuf-en-Mauges	1 595 €	1 400 €
MOTO CLUB LES AIGLES NOIRS	La Pommeraye	1 000 €	1 000 €
VITA GYM	La Chapelle-Saint-Florent	1 500 €	1 500 €
FIT DANSE	La Pommeraye	1 000 €	1 500 €
RACING CLUB MARILLAIS BOUZILLE	Le Marillais	1 582,50 €	1 500 €
ESPERANCE JUDO	St Laurent-de-la-Plaine	2 250 €	2 000 €
TEN CHI JIN KARATE DC	St Laurent-de-la-Plaine / La Pommeraye	-	1 000 €
POMJEANNAIS TENNIS DE TABLE	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	2 700 €	2 700 €
LES ARCHERS FLORENTAIS	St Florent-le-Vieil	-	1 500 €
FOOTBALL CLUB MESNILAURENTAIS	Le Mesnil-en-Vallée/ St Laurent du Mottay	3 500 €	3 500 €
TENNIS CLUB POMJEANNAIS	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	1 000 €	1 000 €
AGS POMMERAYE	La Pommeraye	3 500 €	3 500 €
ASSOCIATION LES FEUX FOLLETS	St Florent-le-Vieil	3 155 €	3 500 €
FOOTBALL CLUB BOUT'LOIRE ET EVRE	St Florent-le-Vieil	5 000 €	5 000 €
BADMINTON LOIRE ET MAUGES	St Florent-le-Vieil	1 475 €	1 800 €
BASKET BOTZ-LA CHAPELLE	La Chapelle-Saint-Florent	3 500 €	3 500 €
MYOSOTIS GYMNASTIQUE	Le Mesnil-en-Vallée	3 500 €	3 500 €
POMJEANNAIS BASKET CLUB	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	6 000 €	6 000 €
ASEC ATHLETISME LA POMMERAYE	La Pommeraye	6 635 €	6 500 €
POMMERAYE SPORT AUTO	La Pommeraye	1 300 €	reporté
ESPERANCE BASKET	St Laurent-de-la-Plaine	6 000 €	6 000 €
RAID MAUGES AVENTURES	Botz-en-Mauges	1 000 €	pas de demande 2024
ECOLE OMNISPORT	La Pommeraye	1 000 €	pas de demande 2024
POMJEANNAIS AMICALE	Montjean-sur-Loire/	2 000 €	pas de demande 2024

RUGBY CLUB	La Pommeraye		
POMMJEANNAIS FOOTBALL	La Pommeraye/ Montjean-sur-Loire	6 000 €	7 000 €
ESPERANCE TIR ST LAURENT DE LA PLAINE	St Laurent-de-la-Plaine	-	1 100 €
TOTAL		69 247,50 €	69 500 €

VU l'avis favorable de la Commission Sports en date du 08 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Valider le montant des subventions aux associations sportives pour l'année 2024.
-
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_053

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SANTE SOCIAL GERONTOLOGIE

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé, G rontologie, indique que la Commission Social Sant  G rontologie a examin  les demandes de subventions formul es par les associations pour l'ann e 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Social Sant  G rontologie en date du 11 d cembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Apr s en avoir d lib r    :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilis�	2
Total	56

D CIDE DE :

➤ Approuver les subventions 2024 comme suit :

➤

Nom de l'association		Montant 2023	Montant 2024
D�partement 49	ADAPEI 49	0 �	400 �
La Pommeraye	ADMR Loire Plaine et Mauges	2 000 �	2 000 �
Saint-Florent-le-Vieil	ADMR St Florent Le Vieil	0 �	5 000 �
Montjean-sur-Loire	Association Conjoints survivants	100 �	100 �
Saint-Florent-le-Vieil	Association des conciliateurs de justice	500 �	Trait�e dans la th�matique proximit�
La Pommeraye	Association pour le don du sang	250 �	300 �
Saint-Florent-le-Vieil	Association pour le don du sang	200 �	300 �
La Chapelle-Saint-Florent	Association Services de Soins � Domicile Loire et Mauges	400 �	1 000 �
Botz-en-Mauges	Club Bon accueil	1 500 �	1 500 �
Saint-Laurent-de-la-Plaine	Comit� d'Accueil et Aide aux Populations en D�tresse	0 �	500 �
Montjean-sur-Loire	Donneurs de sang	150 �	200 �
Le Marillais	AFTEP EHPAD Bel Air	750 �	800 �
La Pommeraye	Pas � Pas 49	2 000 �	3 000 �
Montjean-sur-Loire	Passerelle	2 000 �	1 250 �
D�partement 49	Restaurants du Coeur	2 000 �	3 000 �
Paris	Secours Catholique	250 �	250 �
Montjean-sur-Loire	Trans'Pom Solidaire	1 000 �	800 �
D�partement 49	France Alzheimer 49	250 �	250 �
Le Loroux- Bottereau	Les amis de la maison d'accueil sp�cialis�e	0 �	150 �
Cholet	Association des Parents, amis et Adultes en	0 �	200 �

	situation de Handicap de la Région Choletaise		
Saint-Florent-le-Vieil	Transport solidaire Ouest Mauges	0 €	200 €
Total		13 900 €	21 200 €

➤

➤

➤ Les associations ayant sollicité une subvention 2024 qui ne sont pas mentionnées dans le tableau n'ont pas obtenu d'accord de subvention.

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_054

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

TARIFS DES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé et G erontologie, rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire g ere trois r esidences pour personnes  ag es :

- La r esidence autonomie Bon Accueil sur la commune d el egu e de la Pommeraye ;
- La r esidence services Saint-Christophe sur la commune d el egu e de la Chapelle-Saint-Florent ;
- La r esidence services Les Brains sur la commune d el egu e du Mesnil-en-Vall ee.

Les tarifs qui y sont applicables sont r evis es annuellement, avec une date d'effet au 1er avril. La lettre de cadrage budg etaire proposait une augmentation de 7 % pour l'ensemble des tarifs demand es au public b en eficiant des services.

La r esidence autonomie Bon Accueil est soumise   un r egime diff erent, les tarifs d ependant de l'indice IRL de l'ann ee N-1 (Indice de R ef erence des Loyers). En 2023, ce dernier  tait de 3,5 %.

Pour les autres services (repas, photocopie), il est propos e d'appliquer l'augmentation de 7 %.

Il est  galement propos e d'appliquer l'augmentation de 7 % aux r esidences Saint-Christophe et Les Brains.

VU l'arr ete du 21 d ecembre 2018 pris conjointement par Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances et Madame la Ministre des solidarit es et de la sant e, relatif aux prix des prestations d'h bergement de certains  tablissements accueillant des personnes  g ees (NOR : ECOC1828348A) ;

VU l'avis favorable de la Commission Social/sant e/g erontologie du lundi 11 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du mardi 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Apr es en avoir d elib er e   :

Oui	57
Non	1
Abstention	0
Non comptabilis�e	0
Total	58

D ECIDE DE :

- Valider les tarifs suivants,   compter du 1er avril 2024 pour les r esidences St Christophe et Les Brains :
-
-

Cat�egories de tarifs	2023		Proposition 2024 (hausse de 7%)	
	Les Brains	St Christophe	Les Brains	St Christophe
Repas scolaire adultes (AVS, enseignants)		8,79		9,41
Repas personnes ext�erieures, invit�es MIDI	10,68	10,68	11,43	11,43
Pension mensuelle, par personne, avec repas soir et midi		627,28		671,19
Portage de repas : repas sans portage et sans soupe		8,63		8,63
Portage de repas : repas sans portage		9,64		9,64
Pension mensuelle, par personne, avec		553,09		591,81

repas midi				
Charges locatives, sans pension		63,52		67,97
Supplément portage plateaux	1,99	2,03	2,13	2,17
Pension journalière par personne	21,93		23,46	
Pension journalière par couple	39,35		42,10	
Réduction journalière en cas d'absence déductible		10,40		11,13
Réduction journalière en cas d'absence déductible, sans repas du soir		8,10		8,67
Réduction journalière repas non pris, prévenu au moins 24h avant	6,40		6,85	
Réduction journalière, par personne, à partir du 10ème jour d'absence consécutive	8		8,56	
Réduction mensuelle - téléassistance	20		20	
Repas personnes extérieures, invités enfants de 10 ans et moins MIDI	8,95	8,81	9,58	9,43
Animation personne extérieure		2		2

➤

➤

➤

➤ Valider les tarifs suivants, à compter du 1^{er} avril 2024 pour la résidence Bon Accueil :

➤

➤

➤

➤ Les tarifs hébergement

		2023	2024 (hausse de 3,5%)
Studio	Loyer mensuel	286,73 €	296,76 €
	Charges récupérables	79,12 €	81,89 €
	Charges prestations minimales	119,34 €	123,52 €
	Total	485,19 €	502,17 €
TI Bis	Loyer mensuel	328,23 €	339,72 €
	Charges récupérables	84,15 €	87,09 €
	Charges prestations minimales	120,81 €	125,04 €
	Total	533,19 €	551,85 €
T2 (1 personne)	Loyer mensuel	452,67 €	468,51 €
	Charges récupérables	99,23 €	102,70 €
	Charges prestations minimales	125,18 €	129,56 €
	Total	677,08 €	700,77 €
T2 (2 personnes)	Loyer mensuel	452,67 €	468,51 €
	Charges récupérables	134,77 €	139,49 €
	Charges prestations minimales	218,34 €	225,98 €
	Total	805,78 €	833,98 €
T4	Loyer mensuel	622,73 €	644,52 €
	Charges récupérables	124,53 €	128,89 €
	Charges prestations minimales	224,32 €	232,17 €

	Total	971,58 €	1 005,58 €
Tarif logement temporaire			30 € / nuit
Garages	Petit	62,91 €	65,11 €
	Grand	69,07 €	71,49 €

➤

➤

➤

➤ Les tarifs prestations individualisables

		2023	2024 (hausse de 7%)
Repas en salle de restauration	Déjeuner	8,35 €	8,93 €
	Dîner	4,75 €	5,08 €
Panier repas jour férié		7,40 €	7,92 €
Extérieurs réguliers et invités	Déjeuner	10,34 €	11,06 €
	Dîner	6,97 €	7,46 €
	Déjeuner enfant	8,54 €	9,14 €
	Dîner enfant	6,97 €	7,46 €
Portage repas à domicile		2,04 €	2,18 €

➤

➤

➤ Les tarifs prestation photocopie

		2023	2024 (hausse de 7%)
Photocopies	Recto A4 Noir	0,32 €	0,34 €
	Recto verso A4 Noir	0,43 €	0,46 €
	Recto A3 Noir	0,43 €	0,46 €
	Recto verso A3 Noir	0,64 €	0,68 €
	Recto A4 Couleur	0,64 €	0,68 €
	Recto verso A4 Couleur	0,86 €	0,92 €
	Recto A3 Couleur	0,86 €	0,92 €
	Recto verso A4 Couleur	1,27 €	1,36 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_055

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ANIMATION

Monsieur F.JOLIVET, adjoint en charge de la Proximité, indique que la commission Proximité a étudié les demandes de subventions formulées par les associations liées à la thématique Animation.

CONSIDERANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations;

VU l'avis favorable de la commission du 11 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Monsieur F. JOLIVET demande de retirer ce soir la demande de subvention Revertso, n'ayant pour le moment aucune information sur le festival. Il propose d'attendre l'Assemblée Générale de l'association le 16 avril prochain par prudence.

Monsieur Jean-François ALLARD et Madame Isabelle VATELOT, élus intéressés, ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les subventions 2024 pour les associations de la thématique Animation comme suit :

➤

Associations	Montant obtenu 2023	Montant proposé 2024
ANIMATION FLORENTAISE	3 800,00 €	3 800,00 €
COMITE DES FETES DE BEAUSSE	4 000,00 €	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE BOTZ	1 500,00 €	1 500,00 €
STE MADELEINE	4 000,00 €	4 848,00 €
COMITE DES FETES DU MESNIL EN VALLEE	1 000,00 €	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE BOURGNEUF	1 000,00 €	1 000,00 €
COMITE DES FETES DE ST LAURENT DE LA PLAINE	1 000,00 €	1 000,00 €
ENTENTE CAPELLO FLORENTAISE	500,00 €	1 000,00 €
AFLAM	3 500,00 €	8 500,00 €
REVERTSO	20 000,00 €	report
Total	40 300,00 €	23 648,00 €

➤

➤

➤ Il est à noter que les associations ayant sollicité une subvention pour 2024 et qui ne sont pas mentionnées n'ont pas obtenu d'accord de subvention.

▶
▶
▶
▶

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_056

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOISIRS

Monsieur F.JOLIVET, adjoint en charge de la Commission Proximité, indique que la commission a étudié les demandes de subventions formulées par les associations de la thématique Loisir.

CONSIDERANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations;

VU l'avis favorable de la commission Proximité du 11 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les subventions 2024 de la thématique Loisirs comme suit :

➤

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2023	Montant proposé 2024
CULTURE POUR TOUS – ATELIER COMITE DE JUMELAGE	LA POMMERAYE	500,00 € (Comité de Jumelage)	500,00 €
L'OUTIL EN MAIN	LA POMMERAYE	1 000,00 €	1 000,00 €
L'OUTIL EN MAIN – VARADES/ST FLORENT	ST FLORENT LE VIEIL	500,00 €	500,00 €
SAINTE LAURENT S'ACTIVE	ST LAURENT DE LA PLAINE	1 000,00 €	-
LES Z'ARPETES	MONTJEAN SUR LOIRE	16 000,00 €	16 000,00 €
PARTA'JEU	LA POMMERAYE	500,00 €	2 000,00 €
Total		19 500,00 €	20 000,00 €

➤

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_057

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS PROXIMITE

Monsieur F.JOLIVET, adjoint en charge de la Proximité, indique que la commission Proximité a étudié les demandes de subventions formulées par les associations liées à cette thématique.

CONSIDERANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif de conforter un lien fort avec les associations;

VU l'avis favorable de la commission du 11 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les subventions Proximité 2024 comme suit :

➤

Nom de l'association	Montant 2023	Montant 2024
Amicale Sapeurs Pompiers Bourgneuf-en-Mauges	450,00 €	450,00 €
Association des conciliateurs de justice	Traité dans la thématique santé social gérontologie	500,00 €
Total	450,00 €	950,00 €

➤

Il est à noter que les associations ayant sollicité une subvention pour 2024 et qui ne sont pas mentionnées n'ont pas obtenu d'accord de subvention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_058

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION CONVENTIONS DE SERVITUDE D ANCRAGE ET PONT RELAIS

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité et à la Vie Associative, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé les lieux de mise en place d'un réseau de vidéoprotection sur les communes déléguées de Montjean-sur-Loire, La Pommeraye, Bourgneuf-en-Mauges et Saint-Florent-le-Vieil par délibération n° 2023-12-29 en date du 14 décembre 2023.

Monsieur F. JOLIVET expose que l'immeuble situé 12, place Fernand Esseul- La Pommeraye 49620 MAUGES-SUR-LOIRE, est une copropriété dénommée « COP LES COPROPRIETAIRES » et non la seule propriété du Crédit Agricole. Il convient donc de modifier ces références dans la convention à intervenir.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission en date du 11 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 5 décembre 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention.
-
- Adopter la modification du nom des propriétaires du bâtiment situé 12, Place Esseul- La Pommeraye 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_059

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 3305 REHABILITATION SALLE DE BOIS GELE LA POMMERAYE

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2023-01-30 du 19/01/2023 relative au projet de réhabilitation de la salle de Bois Gelé à la Pommeraye, et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP / CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements effectués en 2023 et de reporter une partie des crédits non consommés sur 2024.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit et intégrait pour ce projet des dépenses imputées sur l'opération courante 1026 – Bâtiments pour 12 000,00 € en 2020 et des dépenses imputées sur l'opération courante 1033 - Proximité pour 21 150,81 € en 2021.

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023	Subventions
279 409,09 €	12 000,00 €	21 150,81 €	70 424,33 €	175 833,95 €	0,00 €

Les dépenses imputées sur l'opération courante 1026 – Bâtiments pour 12 000,00 € en 2020 et les dépenses imputées sur l'opération courante 1033 - Proximité pour 21 150,81 € en 2021, pour ce projet, ne doivent pas apparaître dans le montant de l'AP 3305 mais sont seulement communiquées pour information et pour connaître le coût global du projet qui s'élève à 273 139,06 €.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser l'actualisation de l'AP / CP pour l'opération 3305 - Réhabilitation de la salle de Bois Gelé à la Pommeraye selon le tableau suivant :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Subventions
239 988,25 €	70 424,33 €	162 231,16 €	7 332,76 €	0,00 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_060

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MISE A JOUR APCP OPERATION 3313 VIDEOPROTECTION

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité et à la Vie Associative, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2023-04-28 du 14 avril 2023 relative à la mise en place d'un réseau de vidéoprotection sur la Commune de Mauges-sur-Loire et à l'autorisation de programme et de crédits de paiements adoptés pour cette opération.

Pour mémoire, la présente AP/CP a été voté comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements 2023	Crédits de paiements 2024	Subvention
229 000,00 €	100 000,00 €	129 000,00 €	- €

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Proximité et à la Vie Associative en date du 29 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Valider la proposition de mise à jour de l'AP/CP de l'OP3313- Vidéoprotection, suivante :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Subvention
229 000,00 €	85 943,05 €	143 056,95 €	36 168,30 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_061

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

**AVENANT 2 LOT 2 TERRASSEMENT VRD AMENAGEMENTS PAYSAGERS GUILLOTEAU TP
MARCHE 2022 033 TVX 02 ECOLE DE BEOUSSE**

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°2 du lot 2 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beousse et construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires notifié le 16 janvier 2023.

L'avenant n°2 proposé aujourd'hui a pour objet la Fourniture d'un portail et des lames d'occultation en composite, à poser en limite de propriété. La plus-value sera de +1 412,30€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	5
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus au marché 2022-033-TVX-02 avec GUILLOTEAU TP.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_062

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT 3 LOT 5 CHARPENTE VERON DIET MARCHE 2022 033 TVX-05 ECOLE DE BEAUSSE

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°3 du lot 5 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires notifié le 16 janvier 2023.

L'avenant n°3 proposé aujourd'hui a pour objet de supprimer le garde-corps en bois initialement prévu. La moins-value sera de -234.47 € HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 ci-dessus au marché 2022-033-TVX-05 avec VERON DIET.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_063

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT 3 LOT 14 FAUX PLAFONDS ET ISOLATION ATELIER DES PLAFONDS DU MAINE MARCHE 2022 033 TVX 14 ECOLE DE BEAUSSE

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°3 du lot 14 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires notifié le 16 janvier 2023.

L'avenant n°3 proposé aujourd'hui a pour objet de réaliser un plafond suspendu supplémentaire sur ossature apparente dans le local R+1, non prévu initialement (suite au traitement de la charpente). La plus-value sera de + 981,74€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus au marché 2022-033-TVX-14 avec ATELIER DES PLAFONDS DU MAINE.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_064

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AVENANT 2 LOT 16 ELECTRICITE TCS MARCHE 2022 033 TVX 16 ECOLE DE BEAUSSE

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux affaires Juridiques et à la Commande Publique, présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°2 du lot 16 du marché public de travaux pour la réhabilitation de l'école de Beausse et construction d'un accueil et d'un restaurant périscolaires notifié le 16 janvier 2023.

L'avenant n°2 proposé aujourd'hui a pour objet de modifier plusieurs prestations conformément au devis n°1126 annexé. Il s'agit de supprimer les alimentations électriques de certains volets roulants, d'ajouter des prises dans la cuisine, de relamper le bureau à l'étage, de modifier les alimentations électriques extérieures et d'ajouter une batterie de secours en cas de coupure de courant. La plus-value sera de + 1 191,94€ HT.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ci-dessus au marché 2022-033-TVX-16 avec TCS.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_065

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION D UN MEMBRE DE LA COMMISSION D APPEL D OFFRES

Madame Y. DE BARROS, adjointe aux Affaires Juridiques et à la Commande Publique, rappelle au Conseil Municipal, les délibérations n°9 du 25 mai 2020 et n°19 du 22 septembre 2020, fixant la composition de la commission d'appel d'offres de MAUGES-SUR-LOIRE, dont Monsieur Thierry CAUMEL faisait partie en tant que membre titulaire. Monsieur Thierry CAUMEL ayant démissionné, il convient de pourvoir le siège devenu vacant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Thierry CAUMEL de son mandat d'élu municipal, entraînant la vacance d'un siège de titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres de MAUGES-SUR-LOIRE ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à une nouvelle élection pour pourvoir ledit siège ;

VU la candidature de Monsieur Fabien. JOLIVET ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Proclamer les résultats suivants :
-
- Élire Monsieur Fabien. JOLIVET en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de MAUGES-SUR-LOIRE.
-
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_066

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Mme Y. DE BARROS, adjoint en charge du service Ressources Humaines, explique que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le 11 juillet 2023 par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2025.

En premier lieu, le niveau des garanties offertes sera différent. Les contrats collectifs de Prévoyance à adhésion obligatoire devront en effet prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion du Maine-et-Loire a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une

offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, puis en santé, à compter du 1er janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines, informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion du Maine-et-Loire, délibérera pour permettre la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2025.

Madame Y. DE BARROS précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion du Maine-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

VU l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

VU l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

VU le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_067

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service Ressources Humaines, propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Accepter de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté en annexe.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_068

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – EXERCICE 2023

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des Ressources Humaines, indique qu'en vertu de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour les communes, le montant de ces dépenses ne pouvant excéder 20 % du montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus (article L 2123.14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise également qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la Collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2023 joint au document comptable du compte administratif 2023 fait état de dépenses à hauteur de 789 €. Des formations ont été suivies par 3 conseillers municipaux dans les domaines suivants : prise de paroles en public, zéro artificialisation.

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Prendre acte du bilan de formation des membres du Conseil Municipal pour l'exercice 2023.
-
-
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_069

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

CONVENTIONS POUR LES ETUDES D'AIDE A LA DECISION - ANNEE 2024 - ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU MAINE ET LOIRE (SIÉML) ET LA COMMUNE DE MAUGES SUR LOIRE

Madame M.C. LE GAL, adjointe en charge de la Transition Ecologique, rappelle que la commune a passé en 2022 avec le Siéml, pour une durée de 3 ans, une convention de conseil en énergie comprenant notamment des études d'aides à la décision.

La commune peut demander au Siéml la réalisation de différentes études d'aides à la décision liées à l'énergie, dans la limite des modalités du règlement financier du Siéml en vigueur et des crédits inscrits. Liste (non exhaustive) des aides à la décision :

- audit énergétique ;
- étude de faisabilité pour l'intégration d'énergies renouvelables dans les bâtiments existants ;
- étude de faisabilité pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur renouvelables ;
- étude d'amélioration des systèmes existants.

Le Siéml, par la réalisation de ces études, apportera à la commune son expertise en matière d'énergies renouvelables thermiques et de rénovation thermique.

Ces études d'aides à la décision seront portées et financées à 60% par le Siéml (sans déduction d'éventuelles subventions obtenues auprès d'autres organismes). Le coût à la charge de la commune s'élèvera au maximum :

- entre 735.10 € et 1 325.60 € pour les audits énergétiques,
- entre 1 185.60 € à 1 435.20 € pour les études de faisabilité pour l'intégration d'énergies renouvelables dans les bâtiments existants,
- entre 1 104.00 € à 2 006.40 € étude de faisabilité pour la mise en œuvre de réseaux de chaleur renouvelables,
- entre 1 000 € et 4 000 € pour les études d'amélioration d'installation et des systèmes existants,

ces études étant conduites et financées par le Siéml avec une participation de la commune.

Les études multi-énergies seront portées et financées à 40 % par le Siéml (bâtiments atypiques).

De plus, le Siéml peut participer aux financements de systèmes de régulation performants et adaptés aux usages installés dans les bâtiments publics (salle des fêtes, école, mairie, ...). L'objectif est d'aider les communes à réduire la consommation d'énergie des bâtiments en investissant dans ce type d'équipement. Les travaux de régulation de chauffage seront financés à 75% par le Siéml (études, équipement et main d'œuvre inclus)

Pour l'année 2024, les sites pressentis pour être audités et / ou étudiés seraient :

- a. Audit école primaire de Montjean-sur-Loire
- b. Audit bâtiments salle Leduc à Montjean-sur-Loire
- c. Etude de faisabilité Multi-énergie à l'Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil
- d. Etude de faisabilité Multi-énergie à l'école primaire à Montjean-surLoire

Pour l'année 2024, Les travaux de régulation pressentis seraient :

- e. Régulation sur la ventilation et le chauffage sur l'école primaire de Montjean-sur-Loire
- f. Régulation sur la ventilation et le chauffage sur l'école primaire de Bourgneuf-en-Mauges
- g. Régulation sur la ventilation et le chauffage sur l'école primaire Les Charmilles de La Pommeraye

Il est proposé au Conseil Municipal, pour l'année 2024, d'autoriser la conclusion de conventions de partenariat avec le Siéml visant à la réalisation, quand cela sera nécessaire et dans la limite des crédits disponibles au budget communal, d'études d'aides à la décision et de travaux de régulation.

Ainsi, pour chaque étude et travaux, une convention bilatérale actera les conditions techniques, administratives et financières.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L 2122-1-41 à L 2122-4 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique.

CONSIDERANT le coût croissant de l'énergie ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050, et plus particulièrement son action 19 relative à l'exemplarité du patrimoine public ;

CONSIDERANT la nécessité impérieuse d'agir localement de façon concrète et efficace et pour cela de disposer de préconisations pour réduire les consommations énergétiques et par voie de conséquence les charges de fonctionnement de la commune ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de maîtrise de ses consommations d'énergie, de diminution de sa facture énergétique et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre via l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables ;

CONSIDERANT son engagement dans le dispositif Cit'ergie – Territoire Engagé en Transition Ecologique, et de ses mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 13 juin 2022, de se faire aider par le Siéml dans la mise en œuvre des différentes missions de conseil en énergies et la réalisation d'études et d'audits énergétiques ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 12 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Autoriser, pour l'année 2024, en application de la convention approuvée par une délibération du 24 février 2022, Monsieur le Maire à signer avec le Siéml des conventions pour la réalisation d'études d'aides à la décision, des conventions pour la réalisation de travaux de régulation et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_070

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DOMAINE ENVIRONNEMENT

Madame M.C. LE GAL, adjointe à la Transition Ecologique, indique que la commission Transition Ecologique a examiné les demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2024.

VU l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 21 décembre 2023 pour les associations GDON, SOLIDARITES PAYSANS et LE NID Théâtre de l'Evre (ralentissons) ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 12 mars 2024 ;

Monsieur Guy Caillault, élu intéressé, se retire sur cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les subventions 2024 comme suit :

➤

Associations	Commune déléguée	Montant obtenu 2023	Montant 2024
PERMACULTURONS	LE MARILLAIS	300,00 €	0 €
GDON	SAINT FLORENT LE VIEIL	6 500,00 €	6 500,00 €
SOLIDARITÉ PAYSANS	BEAUSSE	260,00 €	260,00 €
CYCLOPEDE	SAINT FLORENT LE VIEIL	<i>Pas de demande 2023</i>	200,00 €
LE NID Théâtre de l'Evre (Ralentissons)	LE MARILLAIS	<i>Pas de demande 2023</i>	500,00 €
TOTAL		7 060,00 €	7 460,00 €

➤

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_071

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

PROJET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL D'UN PARC EOLIEN A BEAUSSE ET BOTZ-EN-MAUGES, SUR LA COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE

Madame M.C. LE GAL, Adjointe en charge de la Transition Ecologique, expose que dans le cadre de sa délibération en date du 18 janvier 2024 relative aux zones d'accélération des énergies renouvelables, la commune de Mauges-sur-Loire a identifié un périmètre dédié à l'implantation potentielle d'un parc éolien sur Beausse et Botz-en-Mauges.

Conformément aux ambitions territoriales de l'agglomération de Mauges Communauté d'être un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, la commune a la volonté de favoriser le développement des installations de production d'énergies renouvelables.

Les projets soutenus par la commune devront se faire dans une logique de gouvernance territoriale partagée avec Mauges Energies, société d'économie mixte locale (SEML) intervenant pour le compte de Mauges Communauté, qui a la compétence en matière d'énergies renouvelables et l'association « Énergie Citoyenne Loire et Mauges » (Eclém) représentant notamment les habitants concernés.

La sécurisation du foncier, l'ensemble des études et toutes les opérations liées à la réalisation devront se faire dans le respect des principes définis par la charte départementale de développement des énergies renouvelables. Conformément à cette charte, cette démarche s'inscrit dans un souci du respect de la gouvernance locale et du portage politique du projet.

Afin d'entamer les démarches nécessaires au lancement du projet en partenariat avec les différents acteurs, le territoire sollicite l'accord du Conseil Municipal de Mauges-sur-Loire pour engager plus avant les discussions et les études (prospection foncière, propositions de promesses de bail, réunions publiques, observations de terrain...).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et L. 2121-29 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite aux COP-21 et COP-26), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT le coût croissant de l'énergie ;

CONSIDERANT les objectifs du SRADDET approuvés en février 2022 et notamment les objectifs de moyen et long terme en lien avec le développement des énergies renouvelables comme l'éolien terrestre ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050, et plus particulièrement son action 19 relative à l'exemplarité du patrimoine public ;

CONSIDERANT l'importance pour le territoire des Mauges à viser son indépendance énergétique, notamment vis à vis des énergies fossiles ;

CONSIDERANT la nécessité d'une gouvernance territoriale partagée avec les habitants sur le territoire communal dans le cadre des projets éoliens ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire de bénéficier des retombées économiques générées par ces projets de production d'énergie ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de développement des énergies renouvelables sur son territoire, et qu'elle est attachée à la protection de l'environnement et la proximité ;

CONSIDERANT son engagement dans le dispositif Cit'ergie – Territoire Engagé en Transition Ecologique, et sa feuille de route qui définit les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique et de développement de la participation citoyenne ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 12 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 mars 2024 ;

Un élu demande s'il y a un recours possible vis à vis du développeur.

L'élue répond que la SEM attend l'autorisation du Conseil Municipal de Mauges-sur-Loire pour engager des démarches.

Un élu demande fait remarquer que c'est le Préfet qui délivre le permis d'aménager.

L'élue reprecise que la délibération de ce soir permettra d'aller à la rencontre des propriétaires fonciers pour mener les études mais cela ne garantit pas la réalisation des projets.

Le développeur a fait signer des promesses de bail aux propriétaires mais c'est le Préfet qui doit donner l'autorisation.

L'élue insiste sur l'intérêt de voter cette délibération.

Monsieur le Maire précise que le développeur n'ayant pas signé la charte, cela représente le point faible de ce projet. La commune favorisera le travail de la SEM et d'ECCLEM. Il est important de leur apporter le soutien de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Se prononcer favorablement pour la poursuite des démarches entreprises par les signataires de cette sollicitation auprès des propriétaires fonciers et de la population en vue du projet de parc éolien de Beausse et Botz-en-Mauges.
- Transmettre cette délibération aux signataires de cette sollicitation : la SEM Mauges Energies et l'association Énergie Citoyenne Loire et Mauges.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_072

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) OP 3001 - SITE DES TARARES - BOTZ EN MAUGES - COMPLEMENT AUX DELIBERATIONS N° 2020-12-15-32 DU 15/12/2020 ET 2023-03-48 DU 16 MARS 2023

Madame M.C. LE GAL, adjointe à la Transition Ecologique expose au Conseil Municipal que des bons de commande ont été signés en février 2020 et en juillet 2022 avec l'entreprise Antéa France pour le suivi des eaux souterraines du site des Tarares sur la commune déléguée de Botz-en-Mauges pour un montant total de 36 105,60 € TTC. Une nouvelle enveloppe de 1 874,40 € sera inscrite en 2024 pour la continuité des analyses sur le site.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit et intégrait les dépenses imputées sur l'opération courante 1035 – Etudes pôle aménagement pour 6 722,40 € en 2020 (pour le site des Tarares) et les dépenses imputées sur l'opération spécifique 3001 – Site des Tarares de Botz à compter de 2022.

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits de paiements 2023
51 105,60 €	6 722,40 €	0,00 €	5 786,40 €	38 596,80 €

Les dépenses imputées sur l'opération 1035 pour 6 722,40 € ne doivent pas apparaître dans le montant de l'AP 3001 mais sont seulement communiquées pour information et pour connaître le coût global du projet.

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique du 12 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser l'actualisation de l'autorisation de programme 3001 - Site des Tarares sur la commune déléguée de Botz-en-Mauges selon le tableau suivant :

➤

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024
31 257,60 €	0,00 €	0,00 €	5 786,40 €	3 430,80 €	22 040,40 €

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_073

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

LOCATION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MAUGES COMMUNAUTE, MAUGES SUR LOIRE ET DEUX VELOCISTES

Madame M.C. LE GAL, adjointe en charge de la Transition Ecologique, expose que dans le cadre de son plan « mobilités actives », Mauges Communauté dispose d'un parc de 151 VAE dont l'objet est de sensibiliser et vulgariser les modes de déplacement actifs.

Cet objectif général, conformément à la commission mobilité du 21 novembre 2023, se décline au travers de 4 affectations des VAE :

- En tout premier lieu, Mauges Communauté, en appui sur les acteurs communaux, propose un service de location auprès des particuliers. 94 VAE sont fléchés sur cet usage ;
- Afin de positionner la collectivité comme « exemplaire » 3 VAE sont confiés à chaque commune pour l'usage des agents (21 VAE affectés pour les déplacements professionnels ou comme vélo de courtoisie), pouvant également être proposés à la location ;
- Selon la volonté de la commission Mobilité, 18 VAE peuvent être confiés à des structures à caractère social pour répondre aux besoins de leurs usagers ;
- Enfin une flotte de 18 VAE est réservée pour les initiatives de sensibilisation et vulgarisation relevant de Mauges Communauté, des communes ou de partenaires dont les animations ponctuelles concourent à l'objectif de vulgarisation des déplacements actifs.

Afin d'amener le service de location des VAE au plus près des utilisateurs potentiels, Mauges Communauté lance une expérimentation d'un partenariat entre les six communes nouvelles et les vélocistes volontaires de son territoire. Dans cette expérimentation, Mauges Communauté prend appui sur les vélocistes qui deviennent les interlocuteurs physiques des habitants. Pour cette phase expérimentale, la commune de Mauges-sur-Loire intervient au travers de la mise à disposition d'un local pour l'hivernage ou le stockage d'appoint des VAE. Les vélocistes situés respectivement sur les communes déléguées du Marillais et de Montjean-sur-Loire ont accepté d'entrer dans ce partenariat.

L'expérimentation est projetée sur la période du 15 février 2024 au 15 mars 2025, un suivi sera effectué à des étapes clé (avril-juin-octobre). Une évaluation intermédiaire en octobre permettra d'envisager les adaptations ou évolutions nécessaires pour la période post- expérimentation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce service et de mise à disposition du local situé 22 bis allée des Roses, commune déléguée de La Pommeraye, Mauges-sur-Loire.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L 2122-1-41 à L 2122-4 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de réchauffement climatique et ses impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés et les engagements européens et nationaux (notamment suite à la COP-21), en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050 ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local en matière de développement des mobilités douces et actives ;

CONSIDERANT son engagement dans le dispositif Cit'ergie – Territoire Engagé en Transition Ecologique, et de ses mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique et de développer la participation citoyenne ;

VU l'avis favorable de la commission Transition Écologique en date du 12 mars 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les termes de la convention multipartite de partenariat entre Mauges Communauté, Mauges-sur-Loire et les sociétés La Roue Tourne et Cycle Le François, vélocistes partenaires pour la mise à disposition de vélo à assistance électrique.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, et à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_074

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

ACTUALISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Monsieur Thierry CAUMEL, il convient d'actualiser les membres des commissions suivantes.

Commission Sports :

Monsieur	Jean-René	MAINTEROT	St Florent-le-Vieil
Monsieur	Louis-Marie	ROUX	Montjean-sur-Loire
Monsieur	Eric	PELTIER	Le Mesnil-en-Vallée
Madame	Nadège	MOREAU	La Pommeraye
Monsieur	Christophe	LAMOUR	Le Marillais
Monsieur	Mickaël	BOURGET	La Pommeraye
Monsieur	Albert	COIFFARD	La Pommeraye
Monsieur	François	BORDIER	La Pommeraye
Monsieur	Pierre-Louis	BEAUBREUIL	St Florent-le-Vieil

Commission Voirie / Cadre de Vie :

Monsieur	Luc	CHAUVIN	La Chapelle-St-Florent
Madame	Laétitia	NAUD	Le Mesnil-en-Vallée
Monsieur	Jean-François	ALLARD	St Florent-le-Vieil
Monsieur	Maurice	BUREAU	Bourgneuf-en-Mauges
Monsieur	Baptiste	GABORY	Le Marillais
Monsieur	Yves	PLUMEJEAU	La Pommeraye
Monsieur	Pierre-Yves	BLAIN	La Chapelle-St-Florent

Commission Finances / Transition Ecologique :

Madame	Marie-Christine	LE GAL	Botz-en-Mauges
Monsieur	Alain	GOMEZ	Beausse
Monsieur	Yannick	BENOIST	St Laurent-du-Mottay
Madame	Marie-Paule	ANGEBAULT	La Pommeraye
Madame	Yvette	DE BARROS	Montjean-sur-Loire
Monsieur	Gilles	ALLAIN	La Pommeraye
Madame	Laétitia	NAUD	Le Mesnil-en-Vallée
Monsieur	Bruno	ROCHARD	Montjean-sur-Loire
Monsieur	Louis-Marie	ROUX	Montjean-sur-Loire
Monsieur	Valéry	DUBILLOT	Beausse
Monsieur	Guillaume	MOREL	Montjean-sur-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0

Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver l'actualisation des commissions municipales.
-
-

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2024_03_075

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOÏST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Christophe LAMOUR, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Nicolas LE LABOURIER, Baptiste GABORY, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Dominique ADAM pouvoir à Valérie BREJON-RENOU
Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Marie-Béatrice MORISSEAU pouvoir à Yves PLUMEJEAU
Valérie BONDUAU pouvoir à Nadège MOREAU
Eric PELTIER pouvoir à Laetitia NAUD
Richard DAVID pouvoir à Gilles ALLAIN
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Angéline RICHOU pouvoir à Maurice BUREAU
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à Vanessa GOUPIL
Mickaël BOURGET pouvoir à Claudie MONTAILLER
Anne-Françoise OGER pouvoir à Pierre-Louis BEAUBREUIL
François BORDIER pouvoir à Lydia MUSSET
Magalie ALLAIRE pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Albert COIFFARD pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Guillaume MOREL, Angélique PINEAU

Madame Sylvia BENETEAU a été désignée secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :
-
- Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
Consorts BORÉ	CHEMIN DE LA NOELLE - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES- SUR- LOIRE
COUTAND Hélène	58 RUE DU GAS ROBIN - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
ALPHA	LES BAS JARDINS - LE MESNIL-EN-VALLÉE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
CHARRON Maurice	CHEMIN DE L'ORTHIONNERIE - MONTJEAN SUR LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts BOURDOISEAU	RUE DE LA CHAPELLE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
ROBINET Hervé	4 AVENUE JEANNE D'ARC - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES-SUR-LOIRE
BERNEISE Jennifer	2 RUE DU DOCTEUR RENOUE - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
QUEVEAU Wilfried	29 RUE DE LA LOIRE - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
PINEAU Henri	RUE DE L'AIRE AUBERT - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
PILET Véronique	1 LA RECLÉE - BEAUSSE 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts COIFFARD	4 CHEMIN DE LA NOELLE - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
MACÉ Virginie	33 CHEMIN DES POTIERS - La CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
Consorts PAPIN	234 RUE DES GABELOUS - LE MARILLAIS 49410 MAUGES-SUR-LOIRE
LEDU Jean-Louis	RUE D'ANJOU - LA POMMERAYE 49620 MAUGES-SUR-LOIRE

- Affaires juridiques – commande publique – finances

Y
C

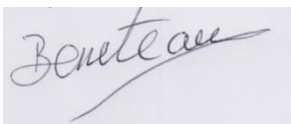
2024-005-CP	23/02/2024	Marché 2023-039-TVX – Travaux de fouilles archéologie préventive ZAC du Tertre 4 à St Florent le Vieil notif INRAP 450 409,50€ HT	23/02/2024	23/02/2024
2024-AJ	02/02/2024	Cession à l'euro symbolique – transfert de la compétence assainissement EP		
2024-006-SSG	5/02/2024	Mise à disposition local pour psychologue, 5 rue Jeanne Rivereau, La Pommeraye		
2024-007-CP	06/02/2024	Marché 2023-021-FCS – Fourniture, installation et maintenance d'un système de contrôle d'accès aux bâtiments de MSL – Notification KELIO	NC	
2024-008-CP	19/02/2024	Avenant n°1 sur Marché 2023-013-FCS Maintenance et Acquisition d'extincteurs, vérification des alarmes incendie et asservissements et des systèmes de désenfumage de MSL – APS Service Cholet-	NC	
2024-009-CP	19/02/2024	Notification du Marché 2024-003-PI pour la réalisation d'un Audit organisationnel pour le Pôle des services à la Population sur les services « Affaires scolaires-Enfance-Jeunesse » et « Restauration collective » de Mauges-sur- Loire à NEPSIO Conseil, 44300 NANTES pour un montant HT de 27 845,00€	NC	

Informations et Questions diverses

La séance est levée à 23 heures

Sylvia BENETEAU

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

